

PROJET DE SERVICE

2021-2025

SOMMAIRE

1^{ère} Partie – ETAT DES LIEUX EN PAYS DE LA LOIRE

- I. Le territoire**
 - a. Carte de la région
 - b. La population
 - c. La superficie
- II. Les activités économiques, les entreprises en région**
 - a. Répartition des entreprises et des salariés
 - b. Répartition de l'emploi par secteur d'activité
- III. Les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles**
 - a. Evolution des accidents du travail
 - b. Evolution des accidents de trajet
 - c. Evolution des maladies professionnelles

2^{ème} Partie – ETAT DES LIEUX EN MAYENNE

- I. Le territoire**
- II. Les accidents du travail, de trajet et les maladies professionnelles**
- III. Les entreprises adhérentes et leurs salariés**
 - a. Nombre d'entreprises et de salariés
 - b. Taille des entreprises adhérentes
 - c. Les secteurs d'activités
- IV. Les besoins des adhérents et de leurs salariés**
 - a. Questionnaire adhérents
 - b. Questionnaire salariés
- V. Les équipes du SATM et le matériel**
 - a. Les moyens humains
 - b. Les moyens matériels
- VI. Les actions auprès des entreprises et de leurs salariés**
 - a. Le suivi individuel des salariés
 - Nombre de visites de 2014 à 2020 (Médecins + IST)
 - Conclusions des visites (aptitude, inaptitude, aménagement de postes)
 - b. Action en Milieu de Travail

SOMMAIRE

3ème Partie – LES PRIORITES

I. Les thématiques prioritaires

- a. Méthode d'identification des actions prioritaires
- b. Les actions prioritaires du projet de service

II. L'organisation des équipes

- a. Eléments pour définir l'organisation des équipes
- b. Projections des équipes
- c. Déploiement et organisation des équipes
- d. Définition des moyens matériels nécessaires aux équipes

III. La communication

- a. Eléments pour définir notre communication
- b. Mise en place d'un plan de communication

4ème Partie – FICHES ACTIONS PRIORITAIRES

- Fiche action n°1 - Hygiène de vie et travail
- Fiche action n°2 - Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Fiche action n°3 - Prévention des conduites addictives
- Fiche action n°4 - Prévention du risque routier
- Fiche action n°5 - Prévention du risque chimique
- Fiche action n°6 - Prévention du risque silice
- Fiche action n°7 - Risques psycho-sociaux
- Fiche action n°8 - Risques de chutes
- Fiche action n°9 - La qualité de vie au travail
- Fiche action n°10 - Prévention des TMS
- Fiche action n°11 - Maintien dans l'emploi

5ème Partie – SUIVI DU PROJET DE SERVICE

I. Indicateurs

II. Bilan annuel

Etat des lieux en Pays de la Loire

I. Le territoire



Quelques chiffres clés

5^{ème} région de France avec 3,3 missions d'habitants

Superficie de 32 100Km²

5 départements : Loire Atlantique, Maine et Loire, Mayenne, Sarthe et Vendée

6 agglomérations principales : Nantes, St Nazaire, Angers, Le Mans, Laval, La Roche sur Yon

13 services de santé au travail interentreprises

Etat des lieux en Pays de la Loire

II. Les activités économiques, les entreprises



Nb d'établissements employeurs

	2007	2017
Pays de la Loire	90 401	93 448
France métropolitaine	1 743 383	1 776 207

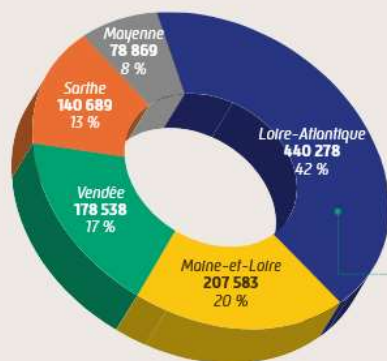
Source : Acoiss, Observatoire économique

Évolution 2007-2017

Pays de la Loire + 3,4 %
France métropolitaine + 1,9 %



Répartition des salariés par département en 2017



Source : Acoiss, Observatoire économique

+ 50 600 salariés en Pays de la Loire en 10 ans

42 % des salariés des Pays de la Loire travaillent en Loire-Atlantique.

Une région marquée par son activité industrielle

Les secteurs d'activité présents en Pays de la Loire en 2017

Secteurs d'activité (nomenclature NAF)	Nb de salariés en Pays de la Loire	Part (%)
C - Industrie manufacturière	220 321	21,1 %
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	165 586	15,8 %
N - Activités de services administratifs et de soutien	122 186	11,7 %
Q - Santé humaine et action sociale	99 316	9,5 %
F - Construction	87 052	8,3 %
H - Transports et entreposage	71 141	6,8 %
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	58 747	5,6 %
I - Hébergement et restauration	42 367	4,1 %
K - Activités financières et d'assurance	40 652	3,9 %
J - Information et communication	34 588	3,3 %
S - Autres activités de services	26 890	2,6 %
P - Enseignement	25 904	2,5 %
R - Arts, spectacles et activités récréatives	16 125	1,5 %
L - Activités immobilières	10 258	1,0 %
O - Administration publique	9 236	0,9 %
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	7 975	0,8 %
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	6 376	0,6 %
B - Industries extractives	1 237	0,1 %
Total	1 045 957	100,0 %

Source : Acoiss, Observatoire économique 2017

L'industrie est l'activité qui compte le plus de salariés ligériens (220 321 en 2017) et représente 8,3 % des emplois français du secteur. Si en France métropolitaine, l'industrie continue de perdre des emplois en 2017 mais sur un rythme moins marqué qu'en 2016, la région **Pays de la Loire se démarque en gagnant des effectifs industriels.**

Au sein de l'industrie, c'est **l'agroalimentaire le principal employeur de la région**, devant la métallurgie, l'industrie du caoutchouc-plastique et la fabrication de matériels de transport.

D'autres activités comme **l'enseignement ou la construction sont sur-représentées en Pays de la Loire** au regard de la situation nationale.

Des salariés toujours plus nombreux dans la région

Salariés en Pays de la Loire



Source : Acoiss, Observatoire économique

Le nombre de salariés est en croissance sur la région entre 2009 et 2017 et **dépasse le million de salariés en 2016**, pour la première fois depuis 2007.

Etat des lieux en Pays de la Loire

III. Les accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de trajet

LES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Près de 75 000 déclarations d'accidents du travail ont été enregistrées en Pays de la Loire en 2017

AT avec une 1^{ère} indemnisation en Pays de la Loire

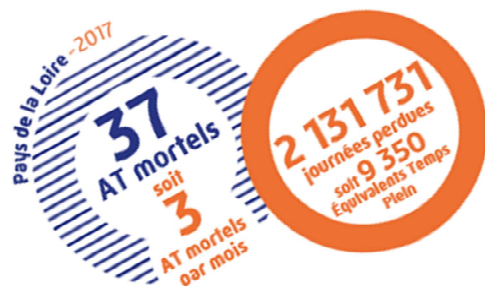


Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Répartition des accidents du travail par secteurs d'activité en 2017

Secteurs d'activité (nomenclature NAF)	Nb d'AT avec une première indemnisation	Nb de journées perdues	Indice de Fréquence	Taux de Gravité
F - Construction	5 829	319 242	62,6	2,2
H - Transports et entreposage	3 711	227 154	62,2	2,1
N - Activités de services administratifs et de soutien	6 749	341 867	56,1	1,8
Q - Santé humaine et action sociale	5 522	293 750	49,2	1,6
E - Production et distribution d'eau ; assainissement, gestion des déchets et dépollution	356	22 162	44,6	1,8
I - Hébergement et restauration	1 802	78 194	40,6	1,1
R - Arts, spectacles et activités récréatives	590	28 049	38,5	1,6
C - Industrie manufacturière	8 454	411 740	37,8	1,1
B - Industries extractives	44	2 814	36,2	1,3
G - Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	5 239	261 966	31,2	1
A - Agriculture, sylviculture et pêche	6	766	31,1	2,7
L - Activités immobilières	210	8 902	19,8	0,5
S - Autres activités de services	592	33 889	18,6	0,8
P - Enseignement	380	19 857	13,1	0,5
O - Administration publique	805	36 869	12,9	0,5
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	454	25 190	7,9	0,3
K - Activités financières et d'assurance	179	9 917	4,6	0,1
J - Information et communication	106	5 168	3,2	0,1
D - Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	18	786	3,1	0,1
U - Activités extra-territoriales	<5			
Autres non classés	<5			
Total	41 047	2 131 731	36,8	1,2

Source : Carsat PDL 2017



Etat des lieux en Pays de la Loire

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

7 000 "nouvelles" maladies professionnelles ont été enregistrées en Pays de la Loire en 2017



MP avec une 1^{ère} indemnisation en Pays de la Loire

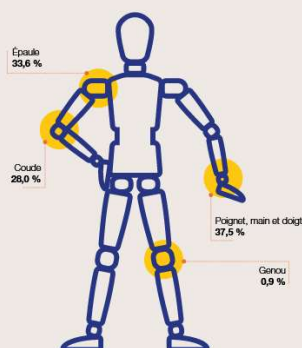


Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)



Répartition des maladies professionnelles selon leur nature sur 4 ans en Pays de la Loire

Répartition des zones corporelles touchées par les TMS en 2017(p) en Pays de la Loire (tableau 57 - Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail)



Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Maladies Professionnelles	Nb de MP avec une première indemnisation				% des MP en 2017
	2014	2015	2016(p)	2017(p)	
Amiante (toutes pathologies), dont :	53	99	90	100	2,1 %
030A Affections professionnelles consécutives à l'inhalation de poussières d'amiante	37	79	65	78	1,6 %
030A Cancers broncho-pulmonaires provoqués par l'inhalation de poussières d'amiante	16	20	25	22	0,5 %
Troubles musculo-squelettiques (TMS) dont :	4 820	4 570	4 462	4 489	94,3 %
057A Affections périarticulaires provoquées par certains gestes et postures de travail	4565	4353	4236	4 275	89,8 %
069A Affections provoquées par des vibrations et chocs par certaines machines-outils	5	<5	<5	<5	0,1 %
079A Lésions chroniques du ménisque	41	32	36	34	0,7 %
097A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences	22	14	24	20	0,4 %
098A Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes	187	169	160	156	3,3 %
Autres dont :	163	146	161	172	3,6 %
065A Lésions eczématiformes de mécanisme allergique	18	21	29	19	0,4 %
042A Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels	17	22	15	16	0,3 %
015T Lésions prolifératives de la vessie provoquées par les amines aromatiques et leurs sels et la N-nitroso-dibutylamine et ses sels	<5	<5	<5	15	0,3 %
Total	5 036	4 815	4 713	4 761	100 %

Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Etat des lieux en Pays de la Loire

LES ACCIDENTS DE TRAJET

Près de 9 000 déclarations d'accidents de trajet ont été enregistrées en Pays de la Loire en 2017



Accidents de trajet avec une 1^{ère} indemnisation en Pays de la Loire



Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Le risque routier



En 2017, le risque routier lié au travail sur la région des Pays de la Loire comptabilise **près de 3 600 accidents** soit une **augmentation de près de 9 %** par rapport à 2016. C'est le volume le plus important enregistré entre 2013 et 2017 sur la région.

25 % de ces accidents sont des accidents de mission (soit 900 AT).



Risque routier lié au travail en Pays de la Loire



Source : Carsat PDL - (p) = données provisoires figées à N+2 (en attente de reconnaissance tardive ou de contentieux)

Etat des lieux en Mayenne

I. Le territoire



Superficie : 5175 m²

Nombre d'habitants : 307 445 (chiffres 2017)

Nombre de communes : 242

Etat des lieux en Mayenne

II. Les accidents du travail, les maladies professionnelles et les accidents de trajet

						
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
AT 2017	29 106	15 492	5 316	9 863	14 721	74 498
Nb d'AT avec une première indemnisation	16 056	8 408	2 816	5 426	8 341	41 047
Dont accident de trajet	4 145	1 760	529	1 250	1 297	8 981
Taux de gravité (en %)	1,1	1,3	1,1	1,2	1,4	1,2
Taux de fréquence (en %)	21,5	23,6	20,4	22,4	26,8	22,9
AT mortel	13	13	< à 5	< à 5	6	37

Taux de fréquence (TF) – (nb des accidents en première indemnisation/heures travaillées) x 1 000 000

Taux de gravité (TG) – (nb des journées perdues/heures travaillées) x 1 000

Source : CARSAT Pays de Loire

						
	Loire-Atlantique	Maine-et-Loire	Mayenne	Sarthe	Vendée	Pays de la Loire
MP 2017	1 804	1 617	533	1 043	1 375	6 372
Indice de fréquence	2,9	5,8	5,1	5,8	4,7	4,3
Taux de fréquence	0,4	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7
MP 2016	1 806	1 695	657	1 057	1 299	6 514

Dont 7 MP mortelles

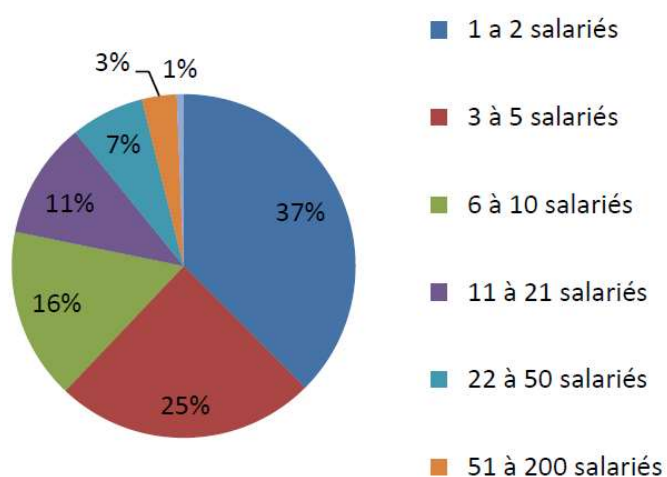
Source : CARSAT Pays de Loire

Etat des lieux en Mayenne

III. Les entreprises adhérentes et leurs salariés du SATM

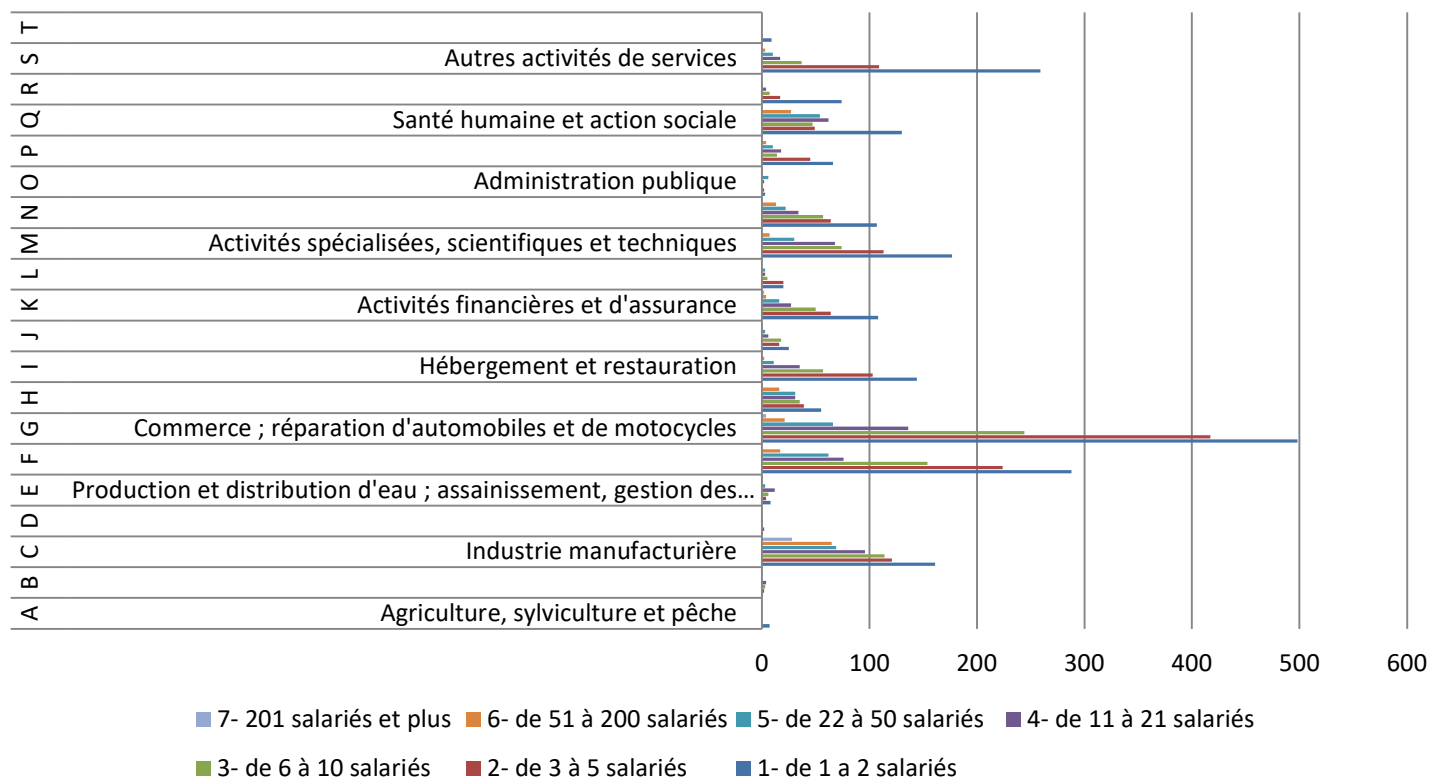
Tranches d'effectifs (31/12/2019)	Entreprises adhérentes		Salariés déclarés	
	Nombre	% sur ensemble des adhérents	Nombre	% sur effectif total
1 a 2 salariés	2216	37.52 %	3055	4.38 %
3 à 5 salariés	1450	24.55 %	5550	7.96 %
6 à 10 salariés	953	16.14 %	7171	10.28 %
11 à 21 salariés	647	10.95 %	9691	13.89 %
22 à 50 salariés	410	6.94 %	13397	19.2 %
51 à 200 salariés	192	3.25 %	17635	25.28 %
201 salariés et plus	38	0.64 %	13256	19 %
TOTAL	5906		69755	

**Répartition des entreprises par
taille d'effectifs**



Etat des lieux en Mayenne

Répartition entreprises par secteur



Etat des lieux en Mayenne

IV. Les besoins des adhérents

Les différentes étapes du groupe de travail :

- Réunion le 3 juin 2020: élaboration de deux questionnaires (adhérents et salariés) pour établir un état des lieux des besoins en matière de prévention sur le département de la Mayenne

- Réunion le 9 juin 2020 : finalisation des questionnaires



Campagne du 12 juin au 22 juillet 2020 par mail auprès de l'ensemble des adhérents (questionnaire en annexe 1)



Campagne du 12 juin au 22 juillet 2020 par mail auprès de l'ensemble des salariés pour lesquels l'adresse était connue (questionnaire en annexe 2)

- Réunion le 24 juin 2020: traitement des premières réponses

- Réunion le 2 Juillet 2020 : relance du questionnaire

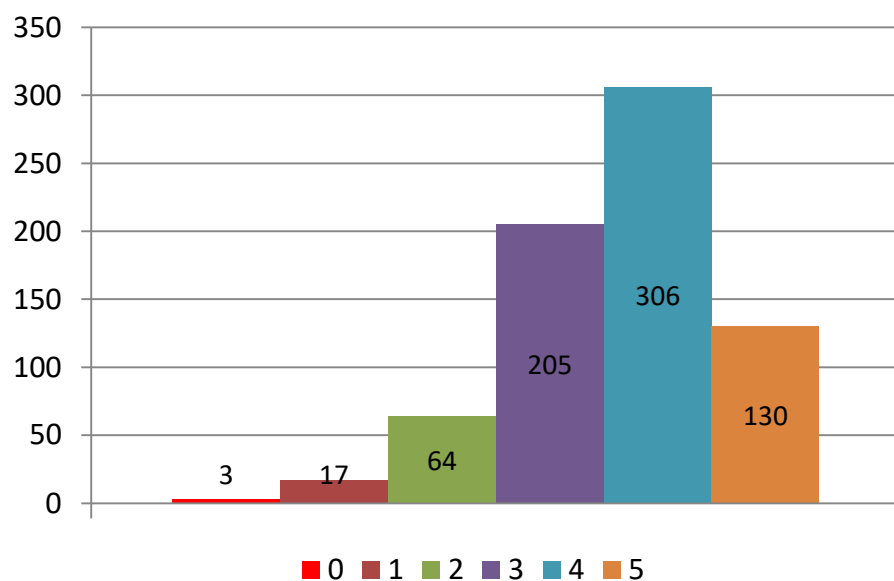
- Réunion le 23 Juillet 2020 : traitement de l'ensemble des réponses et synthèse des résultats pour les deux questionnaires

Etat des lieux en Mayenne

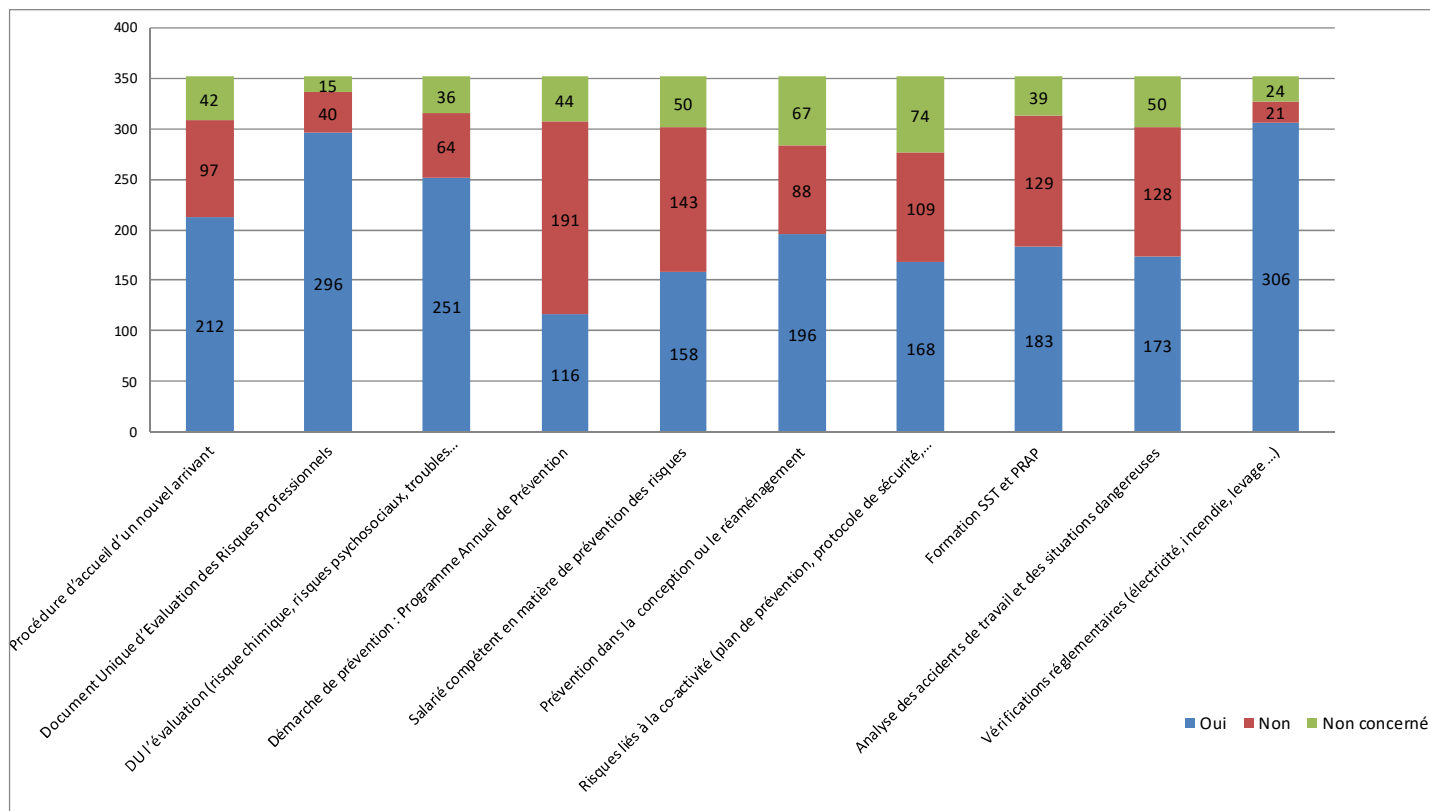
a. Questionnaire adhérents

12% de participation
(soit 726 adhérents)

Sur une échelle de 0 à 5, à combien estimez-vous la culture de prévention de votre entreprise

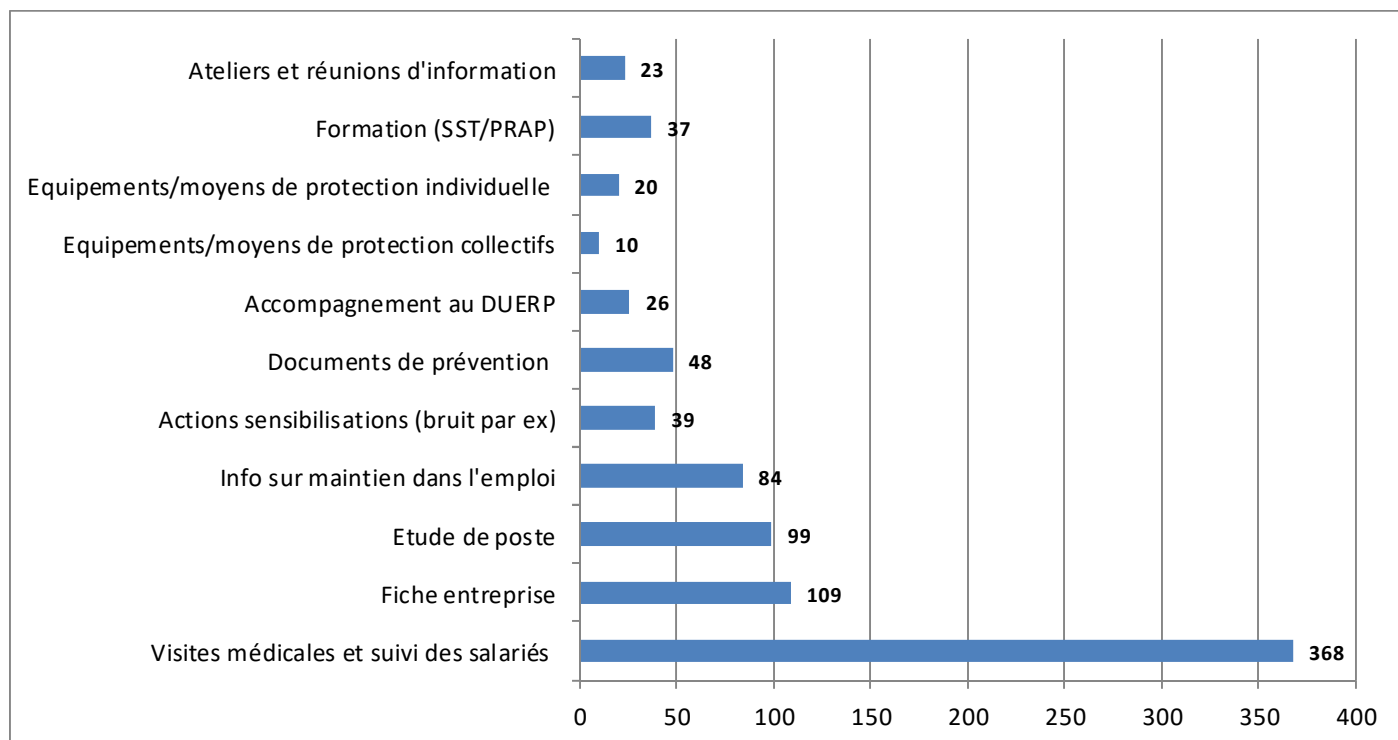


Votre entreprise a-t-elle mis en place :

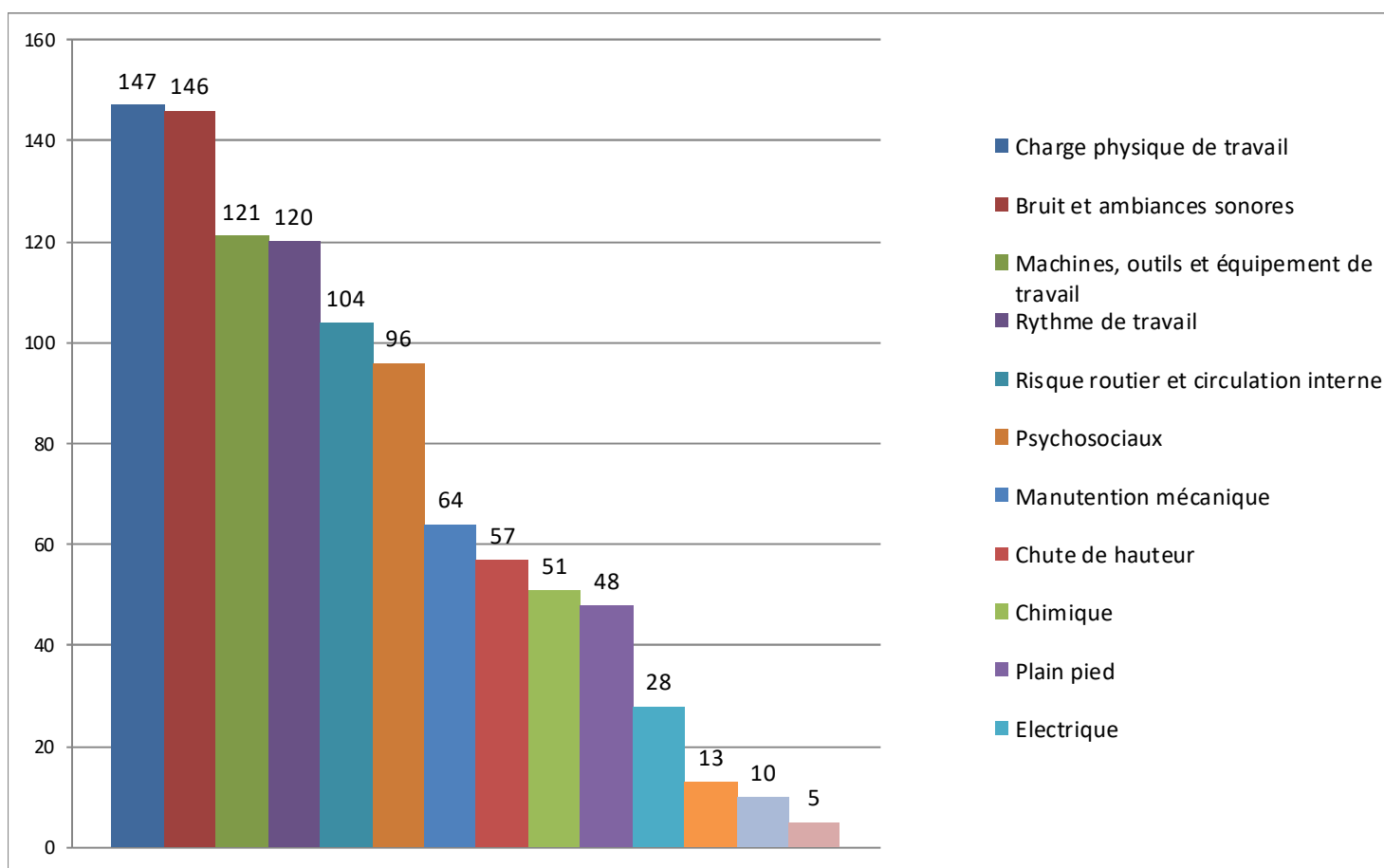


Etat des lieux en Mayenne

Sollicitation du SATM, si oui sur quoi ?

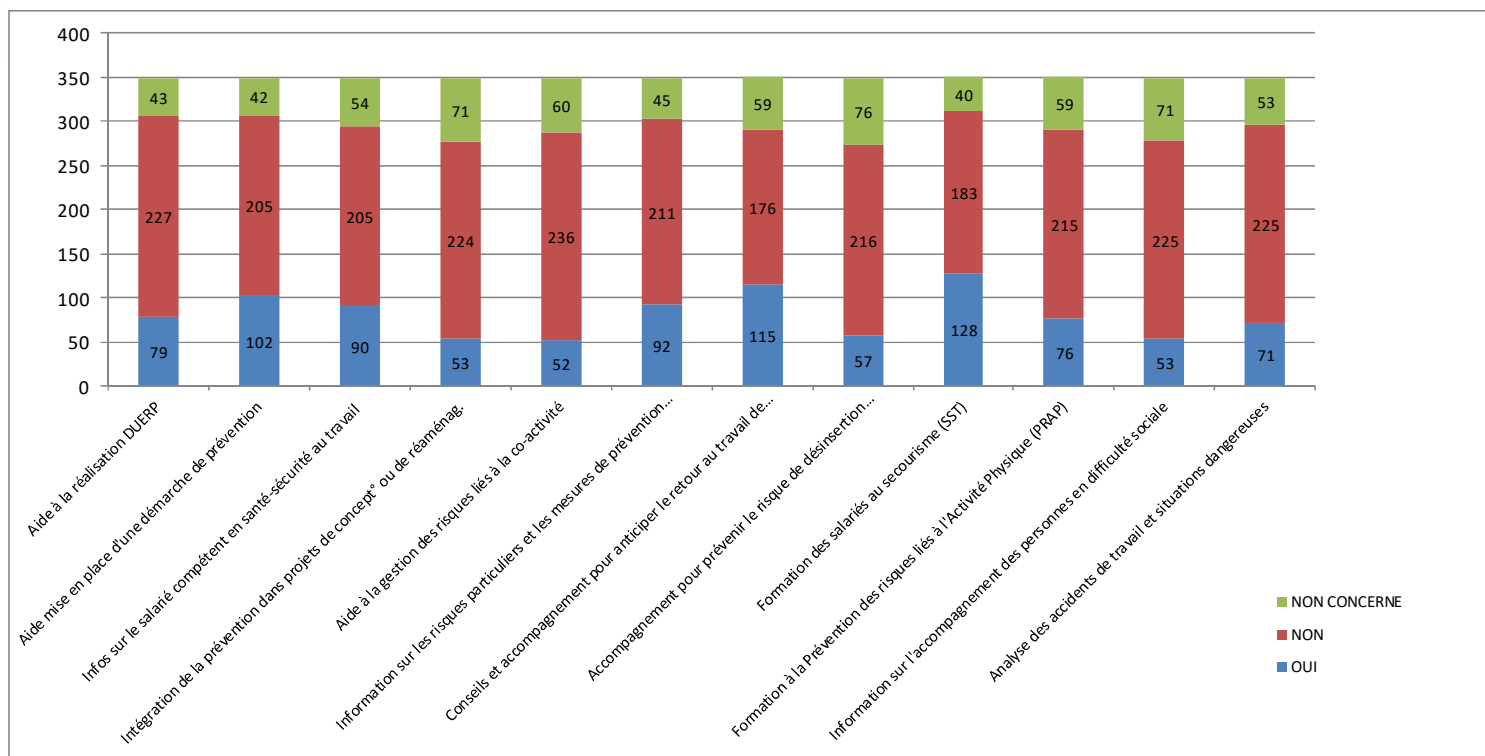


Les 3 principaux risques auxquels sont exposés vos salariés ?

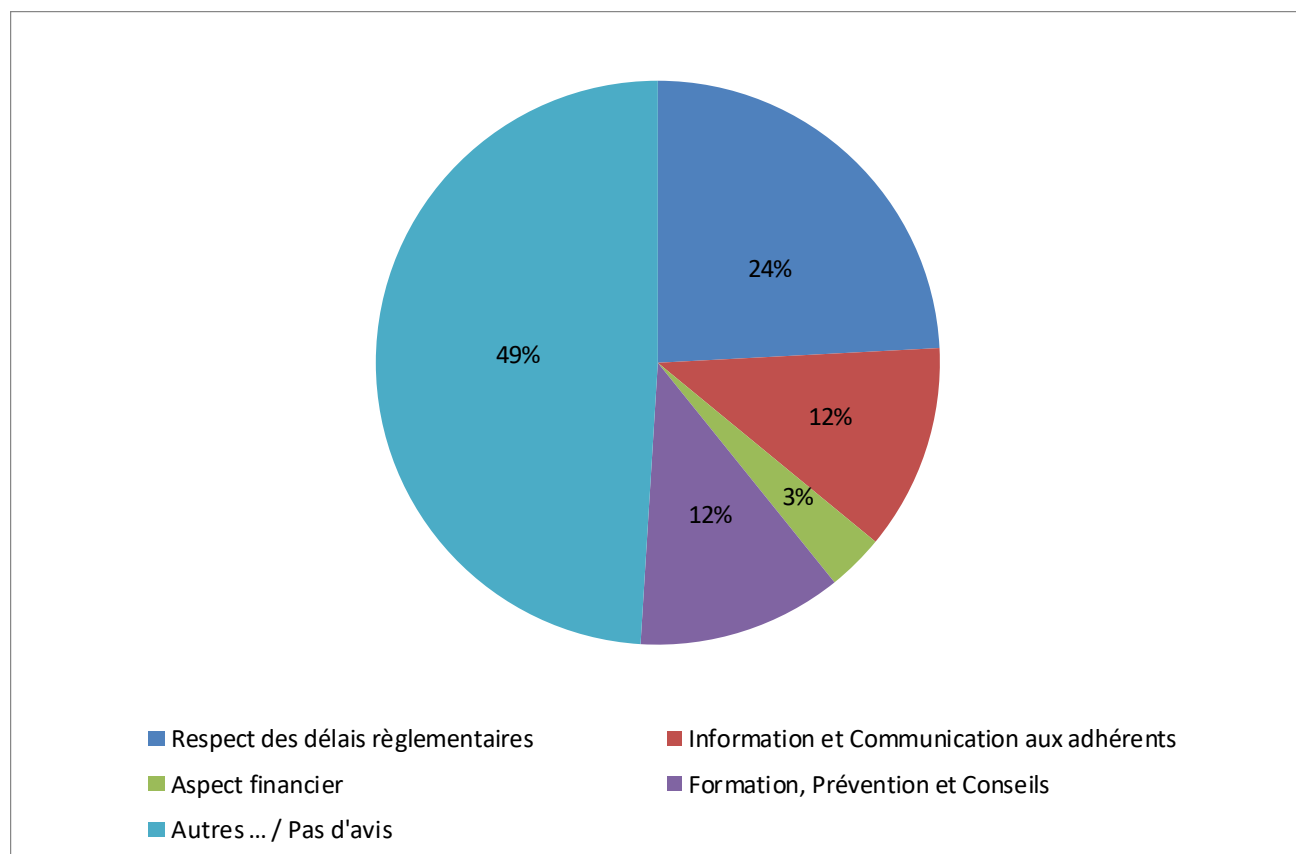


Etat des lieux en Mayenne

Sur quel thème ou action, souhaiteriez-vous être accompagné par le SATM



Quels seraient les points à améliorer par le SATM

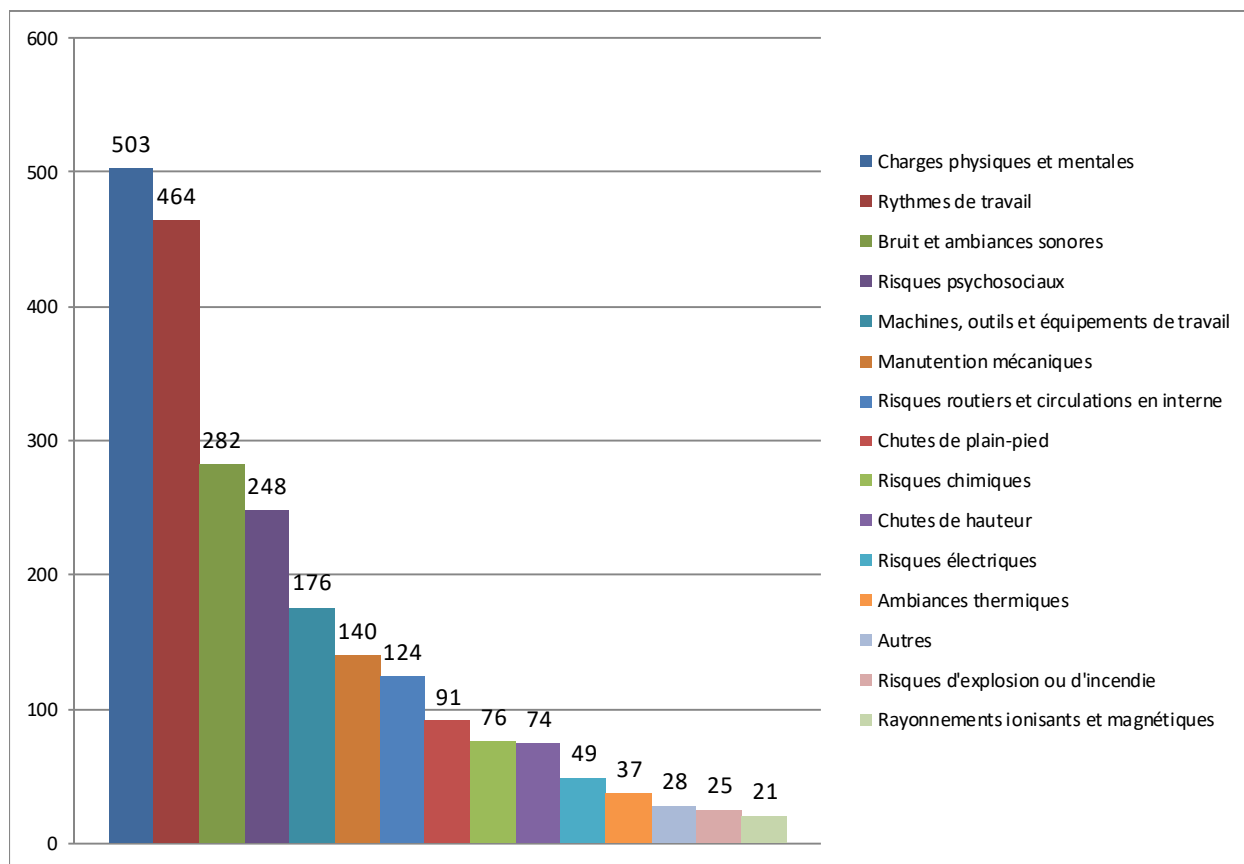


Etat des lieux en Mayenne

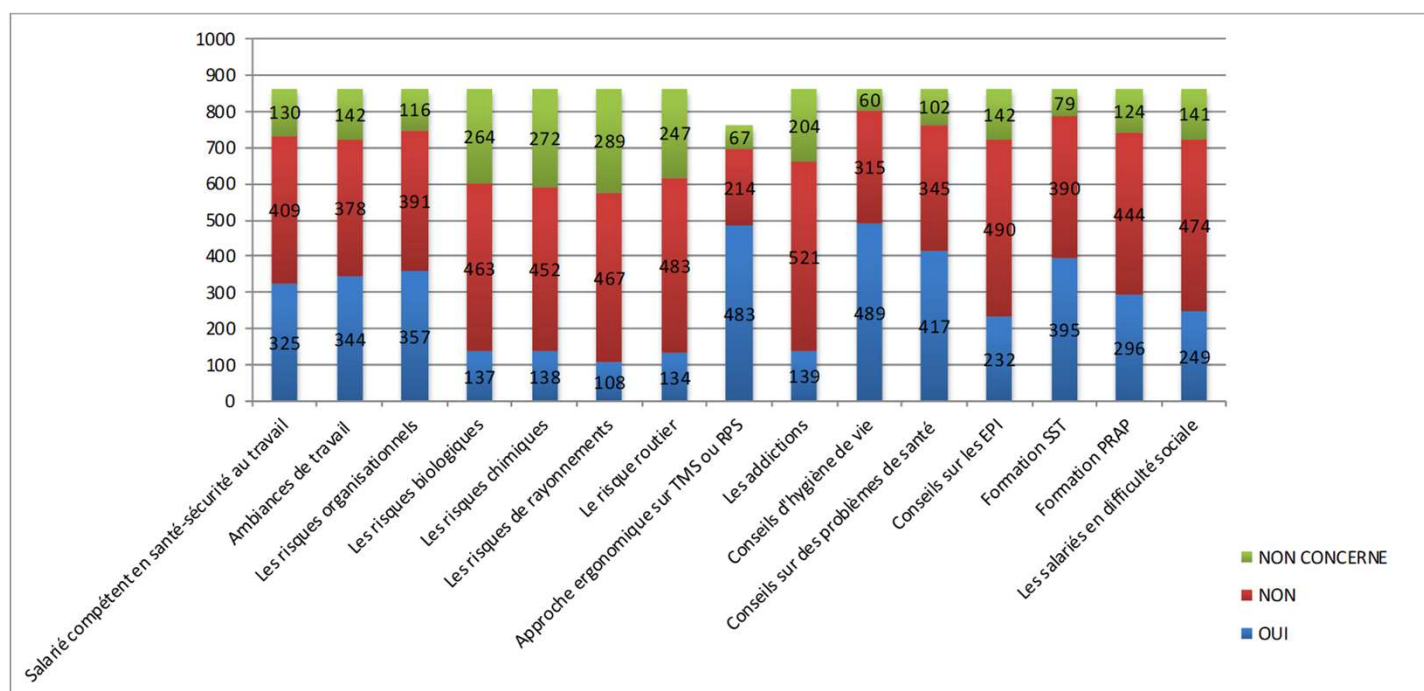
Questionnaire salariés (envoi à environ 15000 salariés)

**6,8% de participation
(soit 1027 salariés)**

Les risques auxquels les salariés se sentent le plus exposés :



Sur quel thème, action, conseil, souhaiteriez-vous être accompagné par le SATM

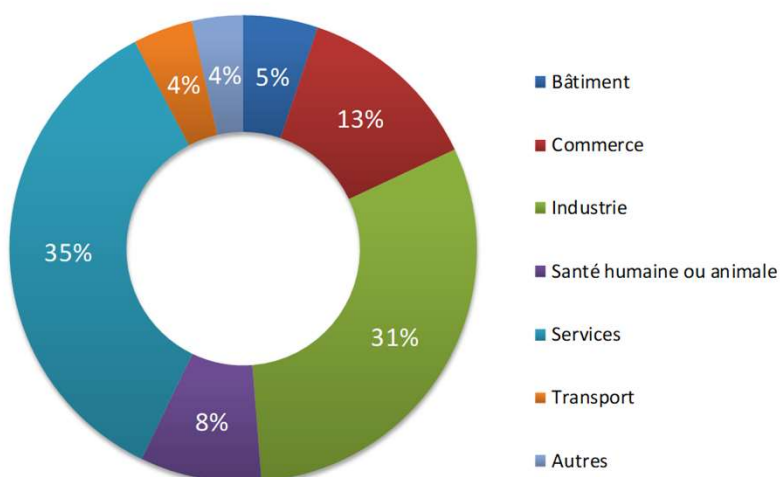


Etat des lieux en Mayenne

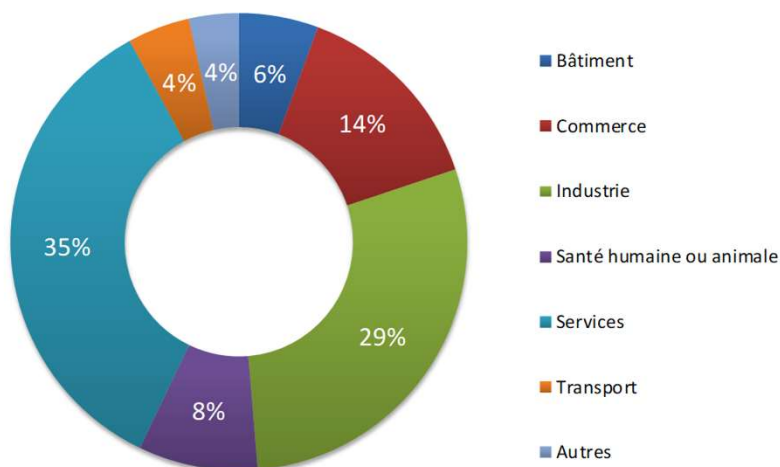
b. Questionnaire salariés (envoi à environ 15000 salariés)

Les principaux thèmes souhaités par secteurs d'activités

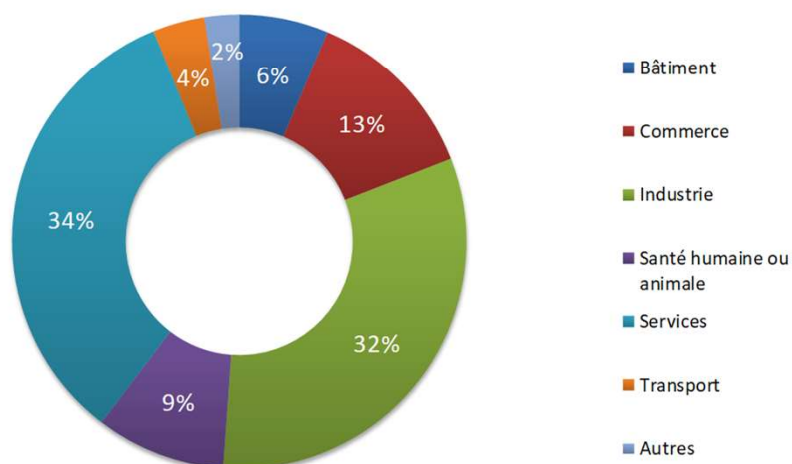
Approche ergonomique dans le cadre de la prévention des TMS ou des RPS



Conseils d'hygiène de vie en rapport avec les rythmes de travail



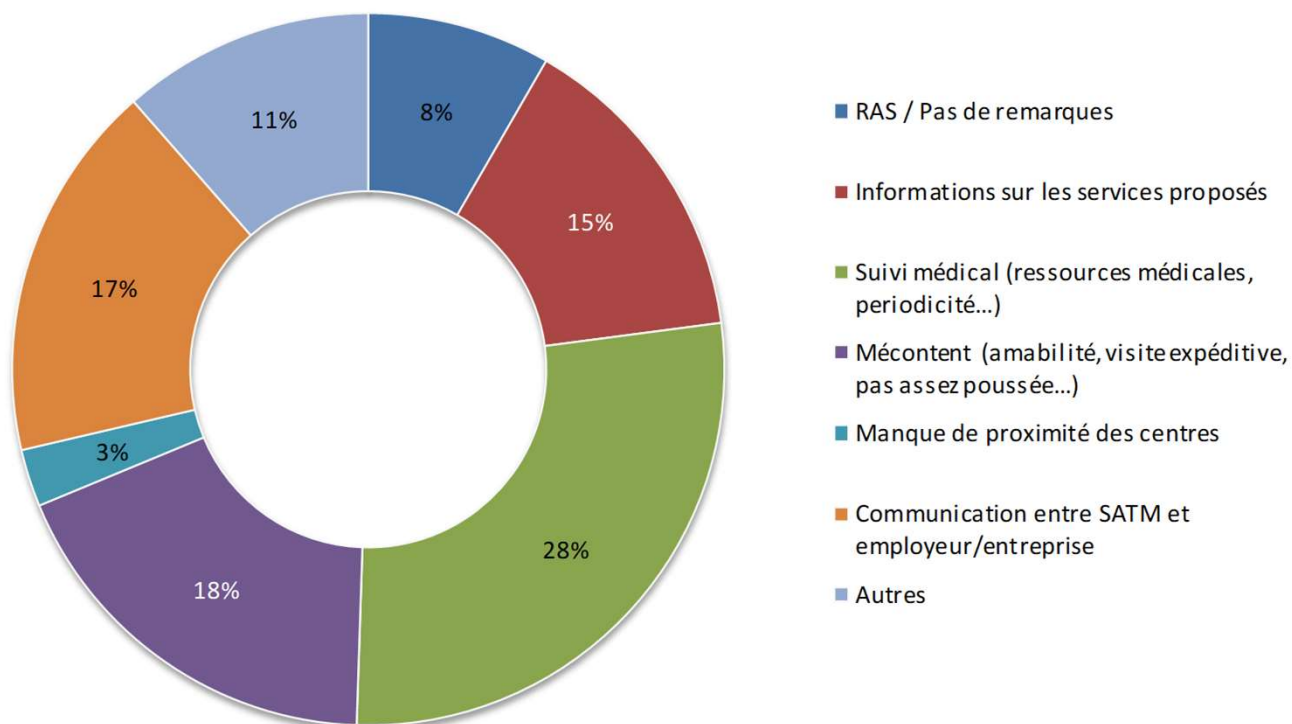
Conseils sur des problèmes de santé



Etat des lieux en Mayenne

Questionnaire salariés (envoi à environ 15000 salariés)

Selon vous, quels seraient les points à améliorer par le SATM



Tous les résultats des questionnaires sont en annexe 3

Etat des lieux en Mayenne

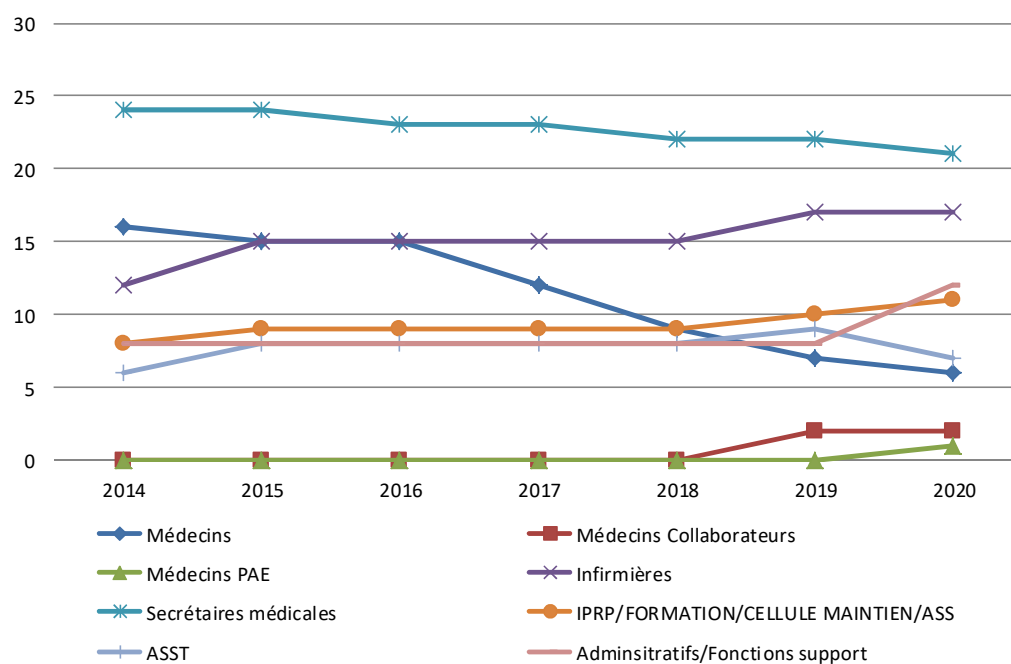
V. Les équipes du SATM et le matériel

a) Les moyens humains (septembre 2020)

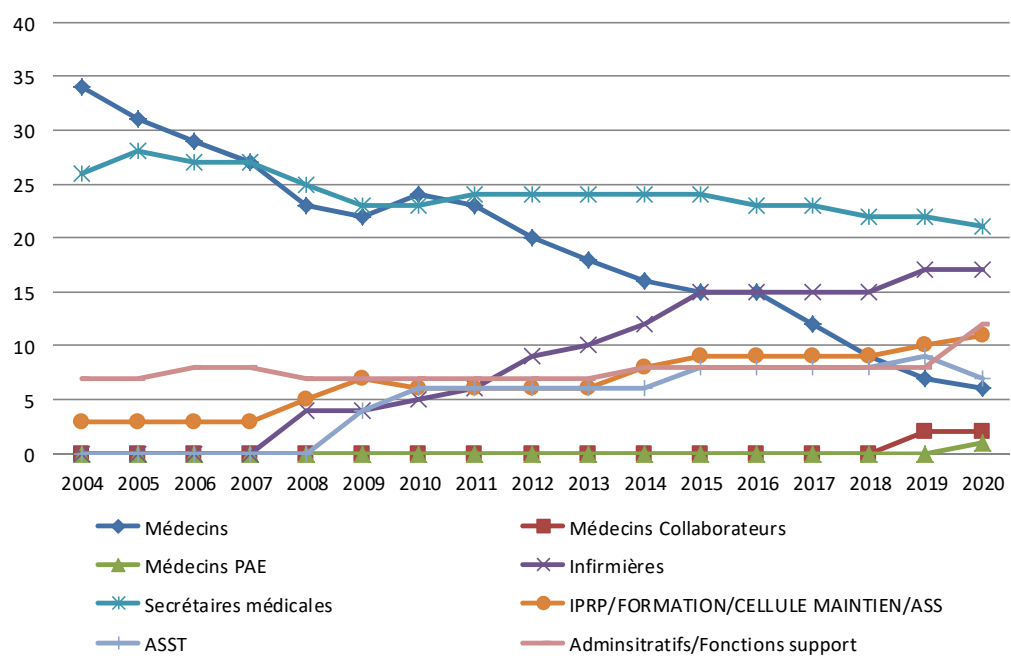
	NOMBRE PHYSIQUE	EQUIVALENT TEMPS PLEIN
❖ <u>Pôle Médical</u>	49	46,04
- Médecins du travail	6	4,10
- Médecins PAE	1	1
- Médecins Collaborateur	2	2,00
- Infirmier(e)s	17	16,14
- Secrétaires médicales	21	20,80
- Responsables de Pôle	2	2,00
❖ <u>Pôle Technique</u>	19	18,70
- Ergonomes	2	2,00
- Tech. Hygiène et Sécurité	3	3,00
- Chargés de Maintien dans l'emploi	2	1,90
- Assistante sociale	1	1,00
- Ass. Santé Sécurité Travail	7	7,00
- Formateur	2	1,80
- Assistante de pôle	1	1,00
- Responsable de Pôle	1	1,00
❖ <u>Pôle Administratif</u>	9	8,40
- Directeur	1	1,00
- Assistante de Direction	1	1,00
- Comptable	1	1,00
- Secrétaires Comptables	2	1,60
- Secrétaires Administrative	1	0,80
- Informaticien	1	1,00
- Hôtesse d'Accueil	1	1,00
- Assistante Communication	1	1,00
❖ <u>TOTAL</u>	77	73,14

Etat des lieux en Mayenne

Evolution des effectifs du SATM de 2014 à 2020



Evolution des effectifs du SATM de 2004 à 2020



Etat des lieux en Mayenne

b) Les moyens matériels

❖ Les locaux

• **Centres fixes** : Le SATM compte 3 centres fixes : Mayenne, Laval et Château-Gontier.



Centre de Mayenne
ZI La Peyennière
265, impasse Ampère
53100 MAYENNE



Centre de Laval
51 rue du Chef de Bataillon
Henri Gêret
53000 LAVAL



Centre de Château-Gontier
8 rue du Poitou
Bazouges
53200 CHATEAU-GONTIER

• **Centres annexes** : Ces centres annexes sont répartis sur l'ensemble du département de la Mayenne : Craon, Ernée, Montsûrs, Villaines-la-Juhel, Evron, Lassay-les-Châteaux, et Javron. 1257 adhérents y sont rattachés. Il s'agit des locaux loués par le SATM :

- Soit au centre d'Evron qui est une annexe indépendante desservie par la présence d'un médecin du travail (25% des entreprises suivies parmi les centres annexes)
- Soit au sein d'une institution de santé telle que des hôpitaux ou des pôles santé (66% des entreprises suivies parmi les centres annexes)
- Soit au sein même d'une entreprise (9% des entreprises suivies)

• **Centres médicaux d'entreprises** : Les visites médicales s'organisent directement dans l'entreprise

❖ Les équipements

Matériel médical : les équipes ont à leur disposition des audiomètres (33), des spiromètres (27), des visiotests (27), cliniteck et ECG. Les centres fixes sont équipés de cabine « audio) pour réaliser les examens visuels et acoustiques.

Matériel informatique : les équipes sont toutes équipées de PC portable, à l'exception de 3 salariés du pôle administratif et comptable. Le service dispose de 8 photocopieurs répartis sur 4 centres. Les secrétaires médicales sont toutes équipées d'imprimantes et d'écrans 23 pouces. Des scanners et imprimantes portatifs sont à disposition pour les salariés se déplaçant en centres annexes ainsi que des clés 4 G. Quatre vidéoprojecteurs sont également à disposition.

Matériel de prévention : les équipes du pôle techniques disposent de sonomètres (3), dosimètres acoustiques (15), pompes de prélèvement (15), luxmètres (9), indicateurs de bruit (7), appareils photos (9), cardiofréquencemètres (2), luxinancemètre, accéléromètre vibration.

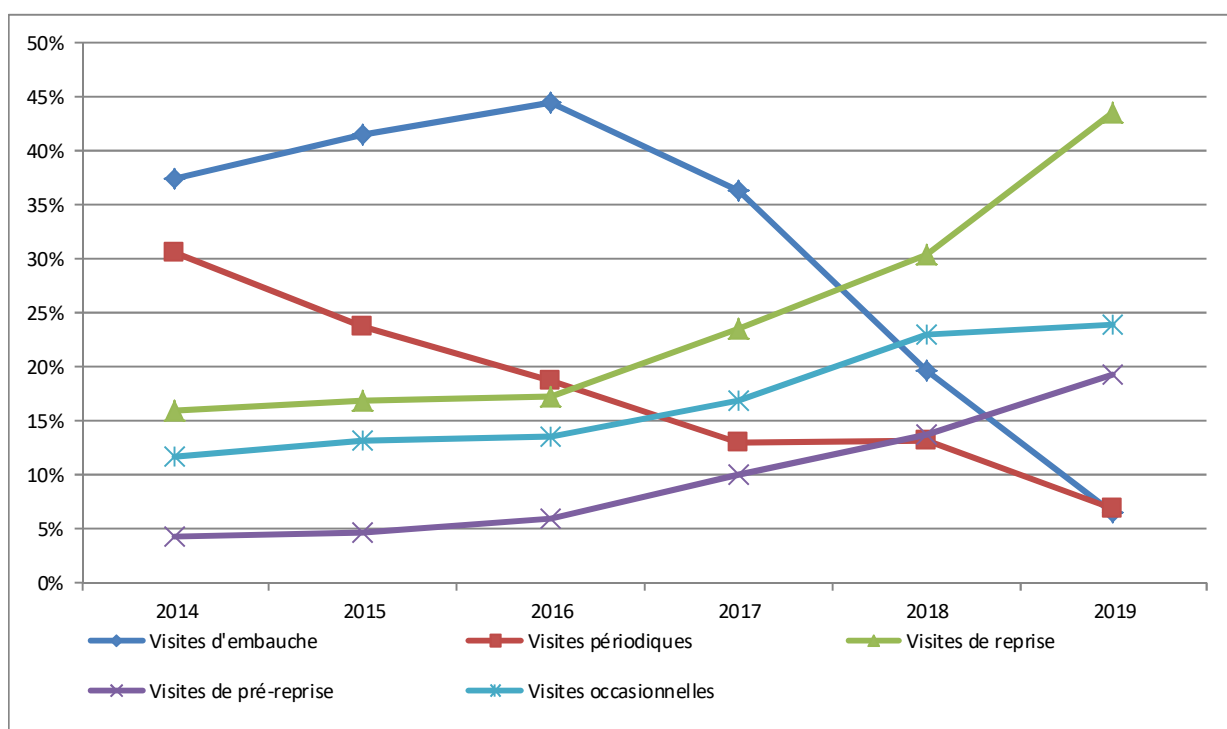
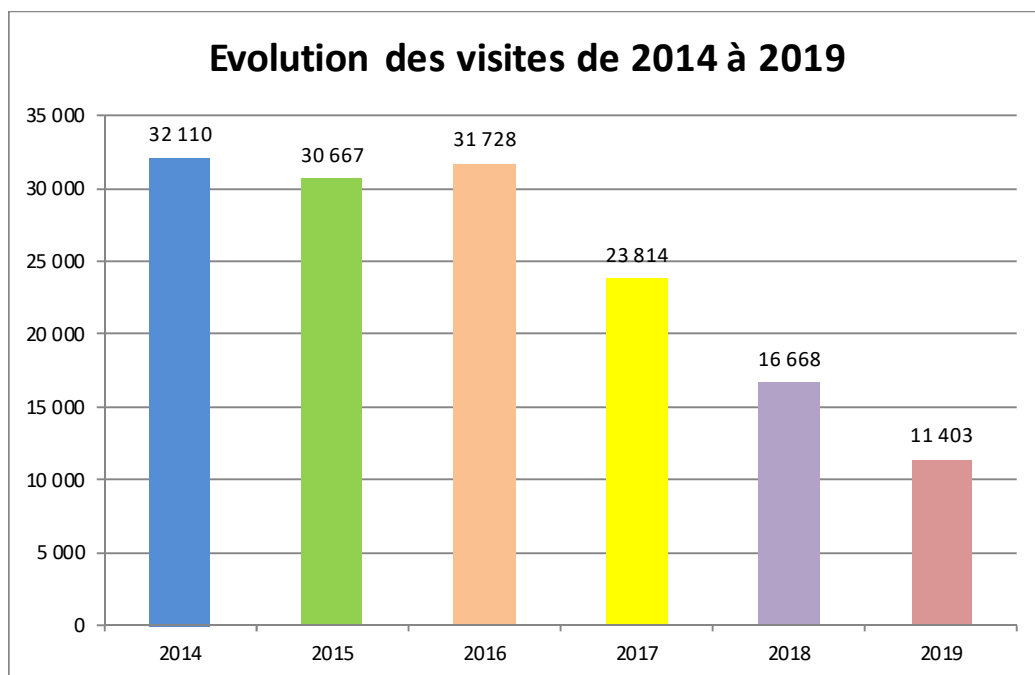
Matériel formation : les formatrices disposent de mannequins corps entier adultes (2), mannequins enfants (2), mannequins nourrissons (2), mannequin thorax (1), peau visage adulte (1), peau visage enfants (1), peau visage nourrissons (1), poumon adultes-enfants- nourrissons, défibrillateurs (2), plans d'intervention et pictogrammes, plan de prévention et pictogrammes, couvertures, vidéoprojecteur, veste de formation Heimlich, garrot tourniquet, système d'aide RCP, CRP meter.

Etat des lieux en Mayenne

VI. Les actions auprès des entreprises et de leurs salariés

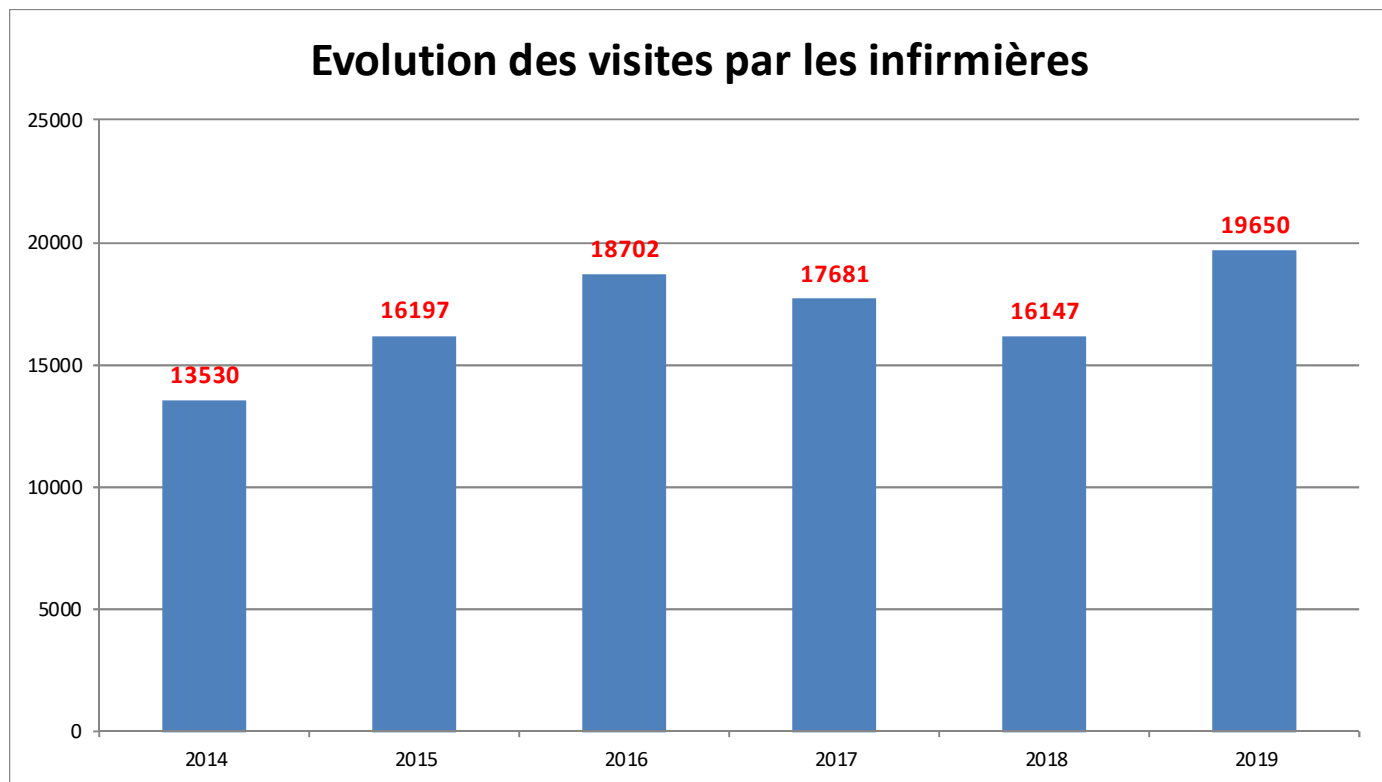
a. Le suivi individuel des salariés

❖ Par les médecins



Etat des lieux en Mayenne

❖ Par les infirmières en santé au travail



Etat des lieux en Mayenne

Conclusions des visites depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Apte	25578	23806	24103	16324	8758	
Apte avec aménagement de poste	1298	682	665	891	938	
Apte avec restriction définitive et/ou temporaire	2451	2538	2696	2203	1519	
Inapte au poste mais mutation proposée	361	296	381	128	73	
Inaptitude temporaire	598	571	567	519	347	
Inaptitude totale à tous postes de l'entreprise	431	426	532	572	477	
Fiche d'inaptitude					100	629
Fiche d'aptitude avec préconisations					305	1650
Fiche d'aptitude sans préconisations					486	1829
Attestation de suivi					2015	17401
Attestation de suivi avec préconisations					281	2444
Attestation de suivi sans préconisations					297	1208
Pas d'avis à donner / sans conclusion	15711	19236	22040	19880	16952	1438

Etat des lieux en Mayenne

b. Action en milieu de travail

ACTIONS MAINTIEN DANS L'EMPLOI					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
308	377	470	562	500	617

Chiffre uniquement pour adhérents SATM.

ACTIONS PSYCHOLOGUE					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
37.5 (=225)	38.5 (=231)	43 (=258)	43(=258)	43.5(=261)	48(=288)

Nombre en journée entière pour environ 6 rendez-vous par journée.

ACTIONS ASSISTANTE SOCIALE					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
					92

ACTIONS ERGONOME					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
13	4	14	7	/	13

Il y a eu plus de demandes mais n'ont pas toujours abouties pour différentes raisons.

ACTIONS THECHNICIEN HYGIENE ET SECURITE					
2014	2015	2016	2017	2018	2019
74	81	128	185	106	159

Ce sont des conseils, études, accompagnement (bruit, risque chimique, éclairage, cardio...)

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Fiches d'entreprises (création et mise à jour)	509	603	618	549	522	531
Sensibilisation (Bruit, risque chimique, fumées de soudage, poussières de bois, coiffure, outil informatique, DUERP, PRST3...) Nombre de salariés	765	288	204	344	271	31
Etude de poste (enregistrée) hors maintien dans l'emploi	87	104	88	108	111	338
Participation au CHSCT / CSE	388	398	408	294	228	107
TOTAL	1 749	1 393	1 318	1 295	1 132	1 007

N'ont pas été pris en compte les rencontres entre adhérents et différents membres du SATM pour des problématiques diverses et variées car mal identifiées dans les logiciels métiers ainsi que les sessions de prévention pour les travailleurs saisonniers

Les priorités

I. Les thématiques prioritaires

a. Méthode d'identification des actions prioritaires

La volonté du SATM est d'être au plus près des entreprises adhérentes et de leurs salariés pour répondre à leurs attentes en matière de santé au travail et de prévention des risques professionnels.

Au-delà du suivi médical individuel, le SATM veut développer des actions collectives afin d'être plus présent sur le terrain. Pour cela, des actions prioritaires ont été définies pour les 5 ans à venir. Ces actions ont été identifiées en tenant compte :

- Des spécificités relevées dans l'état des lieux du territoire,
- Des besoins des entreprises adhérentes et de leurs salariés par l'analyse des réponses aux questionnaires. En effet, il nous paraît indispensable d'adapter nos actions en fonction des besoins en matière de prévention des entreprises du département de la Mayenne,
- Des caractéristiques du service et des moyens dont il dispose.

Les actions retenues sont également en adéquation avec les grandes thématiques du Plan Régional Santé Travail 3 (PRST3).

b. Les actions prioritaires du projet de service

- ✓ Hygiène de vie et travail
- ✓ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- ✓ Prévention des conduites addictives
- ✓ Prévention du risque routier
- ✓ Prévention du risque chimique
- ✓ Prévention du risque silice
- ✓ Risques psycho-sociaux
- ✓ Risques de chutes
- ✓ La qualité de vie au travail
- ✓ Prévention des TMS
- ✓ Maintien dans l'emploi

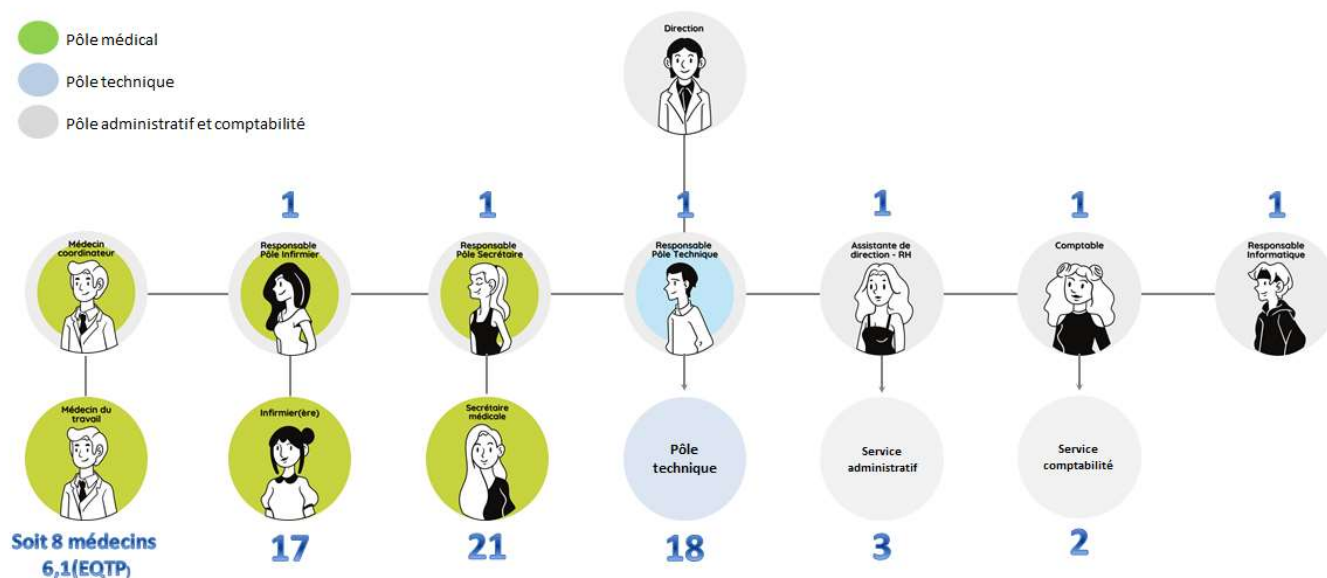
Ces actions seront mises en œuvre par un ou plusieurs membres des équipes pluridisciplinaires. Les fiches actions détaillées sont présentées dans les pages suivantes.

II. L'organisation des équipes

a. Éléments pour définir l'organisation des équipes

La future organisation du SATM prendra en compte les éléments suivants :

- La démographie médicale
- Les actions collectives à mettre en œuvre auprès de nos adhérents
- La législation en vigueur



Le SATM compte environ 6 000 adhérents pour 70 000 salariés.

Aujourd'hui, 1 médecin du travail EQTP = 11 500 salariés

b. Projections, déploiement et organisation des équipes

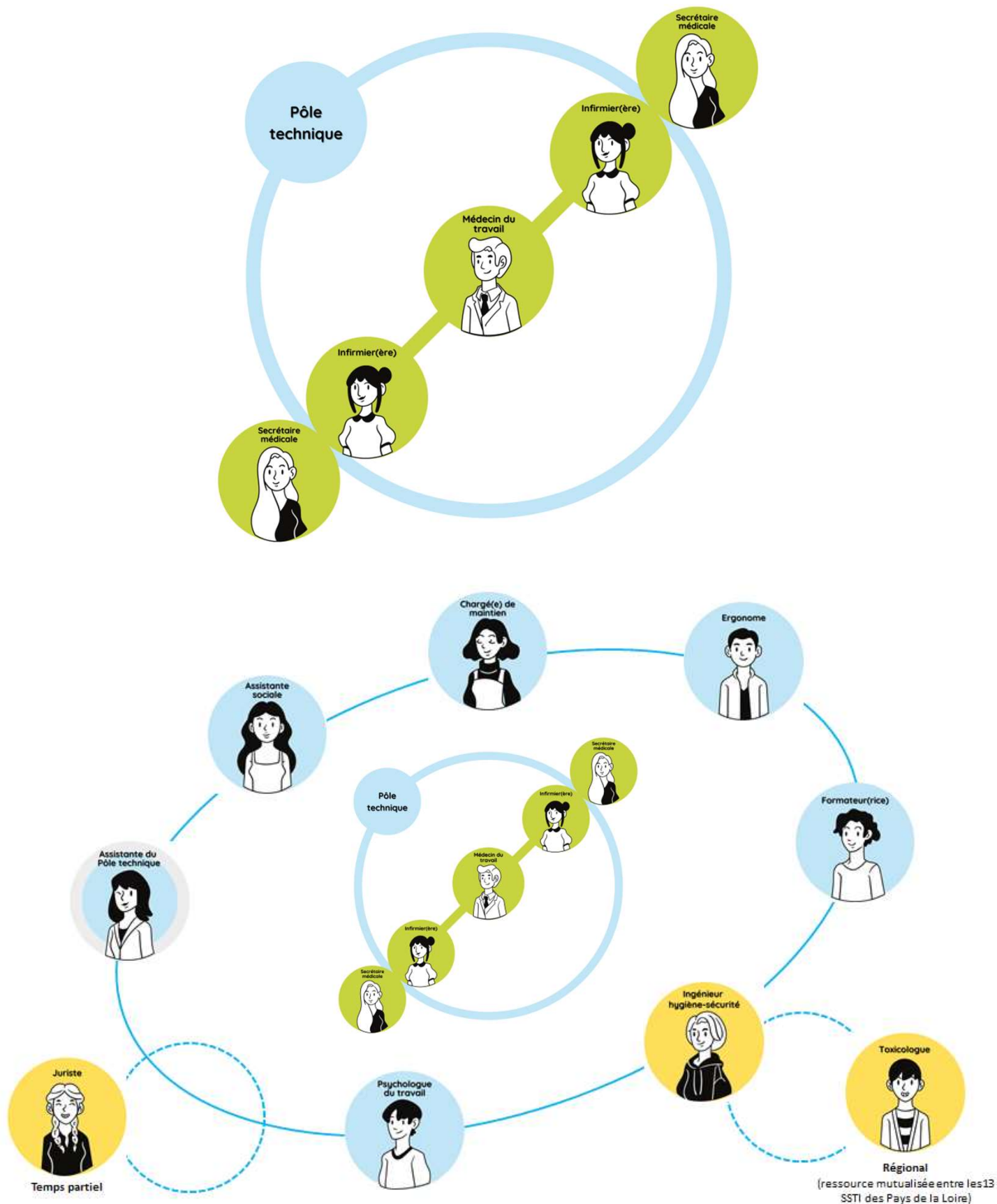
En vue de restructurer le fonctionnement du service, les membres de la CMT proposent une organisation en « équipes secteur » selon certains critères :

- **Poursuivre le recrutement** de médecins du travail
- **Avoir des montées en compétence** en interne
- **Structurer le pôle Technique** afin de renforcer la pluridisciplinarité des équipes et faire évoluer les missions de chaque métier
- **Avoir recours à des compétences supplémentaires** : psychologue, juriste

Equipe type

1 équipe = 7 000 salariés

1 médecin + 2 IST + 2 secrétaires + membre(s) du Pôle Technique





Article R4623-1 du Code du Travail

Modifié par Décret n°2016-1908 du 27 décembre 2016 - art. 18 – n°2

«Le médecin du travail est le conseiller de l'employeur, des travailleurs, des représentants du personnel et des services sociaux. Dans le champ de ses missions :

1° Il participe à la prévention des risques professionnels et à la protection de la santé des travailleurs, notamment par :

- L'amélioration des conditions de vie et de travail dans l'entreprise ;
- L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la santé physique et mentale, notamment en vue de préserver le maintien dans l'emploi des salariés ;
- La protection des travailleurs contre l'ensemble des nuisances, notamment contre les risques d'accidents du travail ou d'exposition à des agents chimiques dangereux ;
- L'amélioration de l'hygiène générale de l'établissement et l'hygiène dans les services de restauration ;
- La prévention et l'éducation sanitaires dans le cadre de l'établissement en rapport avec l'activité professionnelle ;
- La construction ou les aménagements nouveaux ;
- Les modifications apportées aux équipements ;
- La mise en place ou la modification de l'organisation du travail de nuit ;
- L'accompagnement en cas de réorganisation importante de l'entreprise ;

2° Il conseille l'employeur, notamment en participant à l'évaluation des risques dans le cadre de l'élaboration de la fiche d'entreprise et dans le cadre de son action sur le milieu de travail, réalisées, conformément à sa mission définie à l'article [L. 4622-3](#), au service de la prévention et du maintien dans l'emploi des travailleurs, qu'il conduit avec les autres membres de l'équipe pluridisciplinaire, qu'il anime et coordonne ;

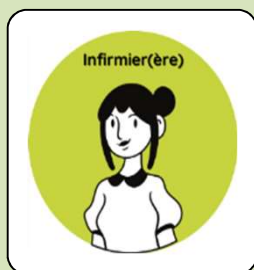
3° Il décide du suivi individuel de l'état de santé des travailleurs, qui a une vocation exclusivement préventive et qu'il réalise avec les personnels de santé mentionnés au premier alinéa de l'article [L. 4624-1](#), qui exercent dans le cadre de protocoles et sous son autorité ;

4° Il contribue à la veille épidémiologique et à la traçabilité.

Dans les services de santé au travail interentreprises, l'équipe pluridisciplinaire et, le cas échéant, le service social du travail, se coordonnent avec le service social du travail de l'entreprise.



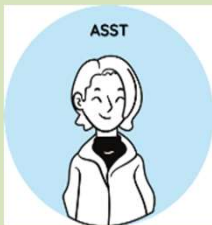
- Réattribution des adhérents aux médecins
- Recréer du lien avec les entreprises
- Faire de l'action en milieu de travail
- Répondre, dans les meilleurs délais, aux demandes des adhérents et de leurs salariés
- Réaliser des études épidémiologiques
- Se former à des risques spécifiques
- Animer et coordonner l'équipe pluridisciplinaire
- Accompagner les salariés en fin de carrière
- Répondre aux obligations légales
- Echanges avec l'équipe pluridisciplinaire



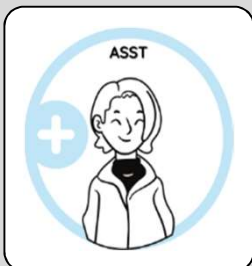
- Assure des visites d'information et de prévention
- Réalise des examens complémentaires
- Met à jour le dossier médical informatisé
- Interventions en entreprises :
 - Etude de poste
 - Participation CSE
 - Mise à jour de la fiche d'entreprise
- Actions de sensibilisation/formation



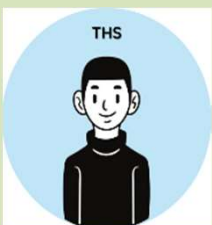
- Etre présent en entreprise pour les accompagner en matière de prévention des risques professionnels
- Assurer des visites médicales dans le cadre du protocole médecins/infirmières
- Assurer des visites médicales en prenant en compte les conduites à tenir en place
- Remettre en place les échanges médecins /infirmières
- Etre présente auprès des médecins pour répondre aux sollicitations des adhérents
- Assurer la montée en compétences = pratiques avancées
- Attribuer un maximum de 3500 salariés par IST



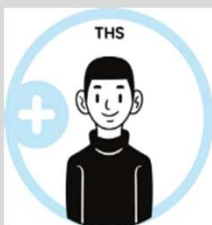
- Visite les entreprises pour repérer les dangers existants et communique les résultats au prescripteur (médecin du travail, IDEST, THS, etc...);
- Réalise des métrologies, dont les résultats seront utilisés par l'équipe pluridisciplinaire pour des préconisations ;
- Participe à un premier niveau de repérage et d'évaluation des risques professionnels au cours de l'élaboration des fiches d'entreprise;
- Conseille les entreprises sur leur évaluation des risques professionnels en lien avec le pôle technique
- Participe aux réunions (réunions médecins/IPRP/IDEST, réunions de groupes de travail, ...).



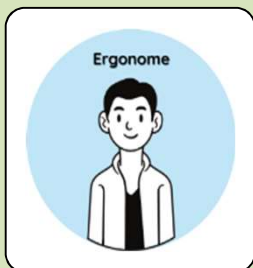
- Compenser les départs
- Evolution missions
 - Intervention dans les entreprises de plus de 20 salariés
 - Participation au CSSCT
 - Description de poste
- Augmentation des interventions en entreprise



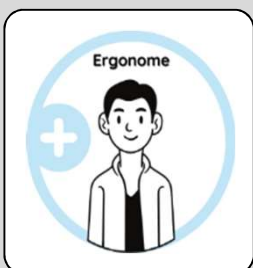
- Visite les entreprises pour évaluer les dangers existants et accompagne l'entreprise sur leur évaluation (DUERP);
- Participe au CSE des entreprises;
- Rédige et accompagne dans l'élaboration des fiches d'entreprise;
- Participe et anime des campagnes d'information et de sensibilisation sur des thèmes validés par le SATM;
- Participe et anime des formations aux risques spécifiques;
- Participe à l'analyse des enquêtes épidémiologiques;
- Conseille sur l'organisation des secours en entreprise;
- Accompagnement à l'évaluation des risques professionnels (analyse du document unique, apport méthodologique, aide à l'identification des dangers et à l'évaluation des risques, aide au choix de mesures de prévention, accompagnement dans la réalisation du document unique);
- Conseille les entreprises en prévention, gestion de la SST, mise en place d'une démarche de prévention dans l'entreprise;
- Participe aux réunions (réunions médecins/IPRP/IDEST, réunions de groupes de travail, ...).



- Evolution des missions
- Augmentation des interventions de conseil et d'accompagnement en entreprise
- Développer des campagnes de sensibilisation ciblées (par secteur, par risque...)



- Participer à la réduction des risques professionnels, en appliquant la méthodologie propre à l'ergonomie ;
- Conseiller et accompagner l'entreprise dans la conduite d'actions de prévention dans son domaine ;
- Accompagner les entreprises dans leur projet d'amélioration des conditions de travail par une analyse globale et participative des situations de travail ;
- Contribuer au développement de la culture de prévention de l'entreprise.
- Apporter un premier niveau d'information et de conseils ;
- Effectuer des études ergonomiques en s'appuyant sur l'approche globale et participative en recherchant la meilleure adaptation possible du travail à l'homme ;
- Conduire des projets de prévention en ergonomie :
 - Elaborer et mener des actions d'informations ou de sensibilisations ou de formations sur le thème de la prévention des risques professionnels et d'organisation du travail.
 - Elaborer et conduire des projets collectifs en santé au travail.
- Assurer une veille scientifique et réglementaire.



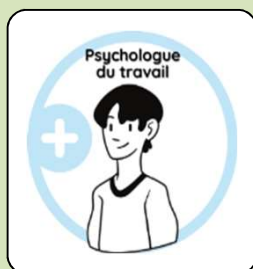
- Augmentation des interventions de conseil et d'accompagnement en entreprise
- Répondre à l'ensemble des sollicitations d'intervention par les médecins, les autres professionnels de santé, les entreprises
- Etre plus réactif pour répondre aux sollicitations et raccourcir les délais



- Assure des missions de diagnostic, de conseil, d'accompagnement et d'appui, et communique les résultats de ses études au médecin du travail;
- Participe et élabore des campagnes d'information et de sensibilisation aux questions de santé publique en rapport avec l'activité professionnelle;
- Analyse des enquêtes épidémiologiques;
- Élabore et anime la formation aux risques spécifiques;
- Étudie toute nouvelle technique de production;
- Participe à l'élaboration des actions de formation à la sécurité prévues à l'article L. 4141-2 et à celle des secouristes;
- Evaluation des risques liés aux ambiances physiques de travail (bruit, vibrations, éclairage, ...);
- Participe/pilote des actions de prévention transversales dans le cadre de l'activité de l'IPRP;
- Participe à l'organisation d'actions de communication;
- Aide technique ou méthodologique aux ASST/THS;
- Participe aux réunions (réunions médecins/IPRP/IDEST, réunions de groupes de travail, ...),



- Veille réglementaire :
 - Code du travail
 - Code de la sécurité sociale
- Appui auprès des équipes



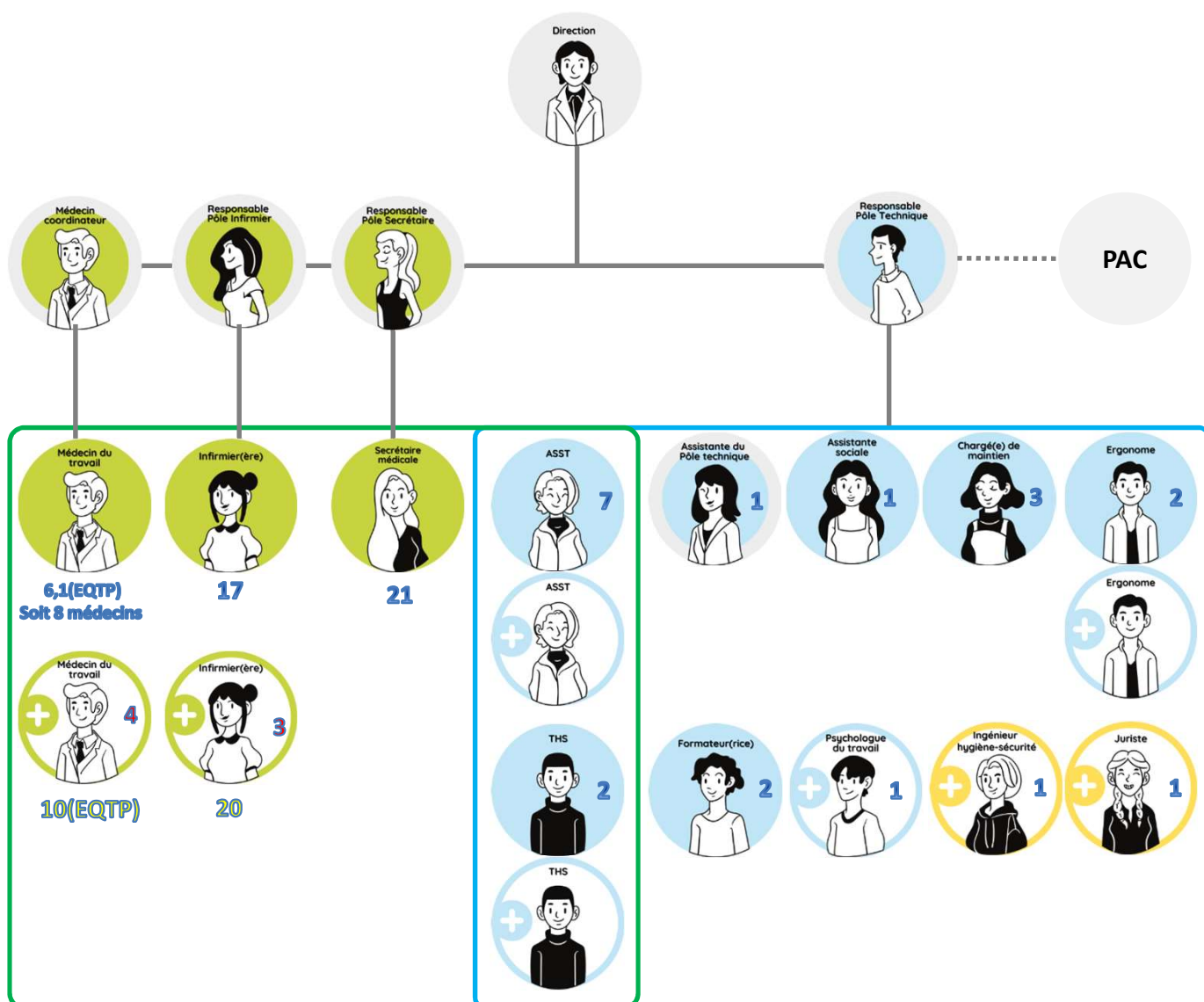
- Répondre aux situation d'urgence : entretien individuel ou collectif
- Accompagnement individuel ou collectif à la demande d'un professionnel de santé
- Diagnostic sur les aspects organisationnels du travail
- Médiation
- Conseil auprès des professionnels de santé (médecins et infirmières)

Bien évidemment, si des ressources supplémentaires étaient identifiées sur d'autres métiers, cette situation sera analysée et traitée.

Projection sur les recrutements

(le Pôle Administratif et Comptabilité serait à l'identique qu'aujourd'hui)

La projection pour les recrutements (hors médecins) n'est pas aisée. En effet, il faut dans un premier temps stabiliser l'effectif médecin pour se projeter sur les ressources nécessaires. L'objectif du SATM sera bien évidemment de répondre aux sollicitations des entreprises et d'être au plus proche d'elles pour les accompagner dans le domaine de la prévention des risques professionnels, au-delà des visites réglementaires. Les équipes seront étoffées au fur et à mesure des recrutements des médecins pour les épauler dans leurs missions de conseil et d'accompagnement auprès des adhérents.



c. Moyens matériels et technique nécessaires

- Mise en place de l'automatisation des examens complémentaires en lien avec le logiciel métier
- Amélioration du logiciel métier et son utilisation pour faciliter la saisie et la relation avec les adhérents et les salariés
- Harmonisation des pratiques
- Mise à disposition du matériel nécessaire pour les interventions en entreprise, notamment pour les membres du pôle technique
- Informatisation de l'ensemble des dossiers médicaux
- Formation et/ou remise à niveau sur le logiciel métier
- Mise en place d'un groupe de travail dédié au logiciel métier qui devra analyser les dysfonctionnements actuels impactant le bon fonctionnement des équipes. Des pistes d'amélioration seront donc mises en œuvre.

Tous les moyens matériels et techniques seront mis en place auprès des équipes pour fonctionner de façon optimale en interne comme lors des leurs interventions en entreprise.

Les fiches actions

- ✓ Hygiène de vie et travail
- ✓ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- ✓ Prévention des conduites addictives
- ✓ Prévention du risque routier
- ✓ Prévention du risque chimique
- ✓ Prévention du risque silice
- ✓ Risques psycho-sociaux
- ✓ Risques de chutes
- ✓ La qualité de vie au travail
- ✓ Prévention des TMS
- ✓ Maintien dans l'emploi

Fiche action n°1

Hygiène de vie et travail

Finalité de l'action

Informar, accompagner sur les 4 grands piliers de l'Hygiène de vie
alimentation,
activité physique,
gestion du stress
sommeil

Cible

Salariés et adhérents
cibler une population plus précise : poste sédentaire, 3x8, nuit...

Plan d'actions

Création de plaquettes de prévention à destination des adhérents
Création de flyers à destination des salariés
Mise en place de sessions/ateliers de sensibilisation en partenariat avec un organisme extérieur (par exemple IRSA)

Moyens

Supports écrits (flyers) à utiliser pendant les VIP et consultations médicales (pour les salariés)
Plaquette de prévention (pour les adhérents) à diffuser via les réseaux sociaux, le site internet...
Support de présentation pour les informations collectives (sessions/ateliers de sensibilisation)

Calendrier de mise en œuvre

Elaboration des supports en 2021
Déploiement de l'action en 2022

Acteurs impliqués

Interne :

Pôle médical
Pôle technique
Pôle infirmières
Assistante communication (pour mise en forme des supports et diffusion)

Externe :

Intervenants extérieurs (par exemple IRSA)

Indicateurs de résultats prévus

Nombres de sensibilisations collectives ?
Traçage du nombre de plaquettes distribuées dans HAW
Questionnaires de satisfaction

Fiche action n°2

Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Finalité de l'action

Accompagnement des adhérents dans l'élaboration ou la mise à jour de leur document unique.

Cible

Adhérents < 20 salariés : chef d'entreprise, salarié désigné compétent.

Plan d'actions

Réalisation d'un Kit d'accompagnement comprenant :

Webinaire de présentation de la démarche EvRP + utilisation outil proposé

Réaliser un module à présenter d'1h environ

Présentation en direct ou vidéo téléchargeable

modalité de réponse aux questions chat : boîte mail contact

Création d'un outil SATM (outil Excel) ou utilisation d'un logiciel en ligne (via un portail SATM) => ex.

Objectif DU du SSTI : MT71

Création d'un guide d'utilisation

Réaliser des actions de communication auprès des adhérents

Accompagnement individualisé à la demande de l'entreprise

Kit à remettre à tous les nouveaux adhérents de – 20 salariés lors de l'adhésion

Moyens

Logiciel en ligne (ex. Objectif DU du SSTI : MT71)

Outil EXCEL

Calendrier de mise en oeuvre

Création du webinaire, validation des outils utilisés, communication en 2021

Lancement de l'action en 2021

Acteurs impliqués (interne et/ou externe)

THS, ASST, service communication, service informatique, service adhésion, responsable de pôle

Indicateurs de résultats prévus

Nombres d'entreprises touchées (nouveaux adhérents)

Nombre de vues du webinaire

Nombre de kit téléchargés

Nombre d'accompagnements au DUERP

Questionnaire de satisfaction (outils, communication,...)

Fiche action n°3

PRÉVENTION DES CONDUITES ADDICTIVES

Finalité de l'action

Informar, sensibiliser sur les risques des conduites addictives en milieu professionnel et connaître les rôles et les responsabilités de chacun.

Orienter vers des structures compétentes si besoin

Cible

Tous les adhérents

Tous les salariés

Privilégier certains postes : conduites d'engins, conduites de machines dangereuses, conducteurs PL/VL/ transport en commun, travail en hauteur, travail isolé...

Plan d'actions

Elaboration d'une plaquette d'information à destination des adhérents et des salariés

Affiche d'information

Mise en place de session de sensibilisation/information

Orienter vers des structures compétentes (addicto, CMP, CSAPA, ELSA...) et mettre en place des partenariats

Moyens

Formations des IST et médecins du travail et autres acteurs impliqués dans cette action

Partenariat avec structures spécialisées

Tous les moyens de communication : réseaux sociaux, site internet, newsletters...

Calendrier de mise en œuvre

Formation en 2021 pour les acteurs du SATM concernés

Elaboration des supports de l'action en 2022

Déploiement de l'action en 2023

Acteurs impliqués

Pôle médical

Pôle infirmier

Pôle technique

Prestataires extérieurs

Indicateurs de résultats prévus

Nombre d'inscrits aux sessions

Questionnaires de satisfaction

Nombre de plaquettes distribuées

Nombre d'orientations vers d'autres structures

Traçabilité dans HAW

Fiche action n°4

PRÉVENTION DU RISQUE ROUTIER

Finalité de l'action

Pour l'entreprise :

Connaitre le périmètre réglementaire entourant la thématique du risque routier
Sensibiliser à l'intégration du risque routier en VL dans le DUERP
Sensibiliser l'employeur et les salariés sur la conduite dans le cadre professionnel
Identifier les limites et contraintes de cette catégorie de véhicules
Mettre en place des « bonnes pratiques »

Pour le SATM :

Trouver un écho lors des visites d'entreprises par les préventeurs (ASST / THS)
Renforcer la prévention liée aux conduites addictives et comportements à risque au volant pour les salariés et jeunes conducteurs lors des VIP/VM

Cible

Chef d'entreprise, responsable et animateur HSE, et salariés concernés
Entreprises avec une problématique d'accidentologie routière professionnelle

Plan d'actions

Identification des cibles : le risque routier mission et accidents de trajet concerne tout le monde
Création d'une fiche spécifique « risque routier » décrivant les grandes lignes de risque routier en Mayenne avec finalité de proposer des actions de sensibilisations sectorielles ou géographiques en lien avec les véhicules utilitaires légers annexée à la Fiche d'Entreprise
Mise en place de session de sensibilisation/information sur le risque routier
Créer un « point d'accès » chez les adhérents pour des actions de sensibilisations (site internet/réseaux sociaux...)

Moyens

Fiches de collectes d'information RR des adhérents sur la typologie de VL
Partenariat avec les services de la Préfecture 53 – ODSR 53 avec mise à disposition de moyens
Utilisation des données nationales et locales de l'ONISR (fichier BAAC)
Utilisation des données d'accidentologie routière de l'adhérent si il y en a

Calendrier de mise en oeuvre

Elaboration de l'action (supports...) en 2021
Déploiement de l'action à compter de 1^{er} semestre 2022

Acteurs impliqués

En interne : pôle médicale, infirmier et technique
En externe : entreprises partenaires de la sécurité routière (7 en Mayenne), CARSAT, INRS (webinaire RR), ODSR 53, association prévention routière 53 qui organise des actions de prévention auprès des entreprises

Indicateurs de résultats prévus

Nombre d'entreprises visitées sur la période
Nombre de sensibilisations collectives réalisées + nombre plaquettes distribuées
Questionnaire de satisfaction

Fiche action n°5

PREVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

Finalité de l'action

Pour l'entreprise : sensibiliser sur l'importance et le rôle de l'adhérent dans une démarche d'évaluation et de prévention du risque chimique structurée.

Pour le SATM :

connaissance des produits utilisés et des modes opératoires, adapter si besoin le suivi médical en fonction des résultats de l'évaluation des risques, sensibiliser les salariés lors des visites médicales et des VIP.

réussir à avoir un risque chimique correctement identifié et évalué pour que le pôle médical puisse intervenir en bonne connaissance des risques en lien avec le poste de travail.

Cible

Chef d'entreprise, responsable et animateur HSE, et salariés concernés

Entreprises avec une problématique risque chimique (imprimerie, sérigraphie, métallurgie, plasturgie,...)

Personnel SATM concerné

Plan d'actions

Identification des cibles : secteurs activités par H@W

Communication, invitation des entreprises ciblées

Lancement de la démarche :

Soit des ateliers collectifs (partie théorique) et des RDV individualisés (partie pratique)

Soit accompagnement entièrement individualisés

Enregistrement des données dans les dossiers entreprises et salariés H@W

Conduite à tenir en fonction des postes et des entreprises

Moyens

Logiciels : COLIBRISK, SEIRICH, ...

Base de données H@W

Equipe technique à renforcer

Matériel manquant à définir

Définir un nombre d'entreprises accompagnées/an/THS

Calendrier de mise en oeuvre

2021

Acteurs impliqués (interne et/ou externe)

Interne : pôle médical, pôle infirmier, pôle technique, toxicologue régionale PRESANSE PdL

Externe : Entreprises, CARSAT, INRS

Indicateurs de résultats prévus

Nombre d'entreprises accompagnées sur la période

Nombre de conduites à tenir élaborées, validées et évaluation de leur appropriation

Fiche action n°5

PREVENTION DU RISQUE SILICE

Finalité de l'action

Pour l'entreprise : identifier les situations de travail à risque, sensibiliser l'employeur et les salariés, proposer des actions de prévention / protection du risque silice

Pour le SATM : connaissance des situations de travail à risque et des expositions, adapter si besoin le suivi médical en fonction des résultats de l'évaluation des risques, sensibiliser les salariés lors des visites médicales et des VIP et par sensibilisation collective en entreprises

Cible

Chef d'entreprise, responsable et animateur HSE, et salariés concernés

Entreprises avec une problématique risque silice identifiée (BTP, TP, voirie, marbrier, ...)

Plan d'actions

Identification des cibles : secteurs activités par H@W

Création d'une fiche spécifique silice (fiche de collecte d'information : outils, mode opératoire, EPC, EPI, etc...) annexée à la Fiche d'Entreprise

Utilisation des Fiches Pratiques PRST3 pour communication avec l'entreprise

Enregistrement des données dans les dossiers entreprises et salariés H@W

Session de sensibilisation

Moyens

Fiches de collectes d'information

Fiches pratiques Silice PRST3

Base de données H@W

Support de présentation pour les sessions de sensibilisation

Calendrier de mise en œuvre

2021 à 2026

Acteurs impliqués

Interne : pôle médical, pôle infirmier, pôle technique, toxicologue régionale PRESANSE PdL

Externe : Entreprises, CARSAT, INRS

Indicateurs de résultats prévus

Nombre d'entreprises visitées sur la période

Nombre de sensibilisations collectives réalisées

(Retour dans les entreprises concernées pour voir l'évolution)

Fiche action n°7

RISQUES PSYCHO-SOCIAUX

Finalité de l'action

Partager un langage commun sur les questions du travail et permettre à chacun de se positionner clairement au sein du service pour favoriser le travail en équipe et la mise en place d'actions de prévention à destination des entreprises.

Accompagner les entreprises dans l'identification du risque RPS et sur les mesures à mettre en place.

Cible

Adhérents

Salariés du SATM

Plan d'actions

Création d'une cellule au sein du SATM en lien avec la cellule régionale

Possibilité de recours à des cabinets extérieurs

Création d'un outil d'évaluation du risque RPS pour les ASST (à intégrer dans la FE)

Moyens

Outils INRS (questionnaires)

Poursuivre les formations sur le thème des RPS par le groupe de travail Pays de La Loire avec mise à disposition du guide argumentaire et formation

S'appuyer sur le groupe RPS existant à l'échelle régionale

Calendrier de mise en œuvre

2020-2025

Acteurs impliqués

Cellule interne SATM

Tout le personnel SATM

Groupe régional RPS

Intervenants extérieurs : psychologue, auditeurs

Indicateurs de résultats prévus

Questionnaire de satisfaction sur la formation dispensée

Indicateurs RPS à créer

Nombre de sollicitations d'adhérents

Fiche action n°8

RISQUES DE CHUTES

Finalité de l'action

Poursuivre et élargir la campagne d'information en faveur de la prévention du risque de chute de hauteur en l'orientant prioritairement vers les TPE-PME

Elargir l'action aux chutes de pleins pieds

Tirer les conclusions sur les résultats des analyses des années précédentes.

Développer une conduite préventive suite à ces résultats

Cible

Salariés

Adhérents : dans un premier temps du secteur de la maçonnerie-gros œuvre en région Pays de la Loire par l'intermédiaire des sections professionnelles, négociants de matériaux, des fabricants de matériel, des loueurs de matériel, des centres de formations d'apprentis,

Plan d'actions

Elargir la plaquette déjà existante pour les couvreurs aux métiers exposés à la chute de hauteur (maçons...).

Développer une conduite préventive suite à ces résultats

Moyens

Données recueillies par les questionnaires sur les années précédentes

Groupe chute de hauteur

Calendrier de mise en œuvre

2021 - 2026

Acteurs impliqués

Groupe chute de hauteur

IDEST (questionnaire)

ASST (FE)

Responsable de pôle

Epidémiologiste

Indicateurs de résultats prévus

A définir en fonction du plan d'action mis en place

Fiche action n°9

LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

Finalité de l'action

Accompagner les entreprises dans l'amélioration de la qualité de vie au travail des salariés

Cible

Adhérent et salariés

Plan d'actions

Définir la qualité de vie au travail

Créer des indicateurs en fonction des secteurs d'activités et des métiers

Elaboration de supports de communication

Moyens

Formations en interne pour s'approprier le sujet

Calendrier de mise en œuvre

2021-2026

Acteurs impliqués

En interne : pôle médicale, pôle infirmier, pôle technique

En externe : intervenants extérieurs

Indicateurs de résultats prévus

Questionnaire avant après mise en place de l'action

Fiche action n°10

PREVENTION DES TMS

Finalité de l'action

Accompagner les entreprises concernées par les facteurs de risques de TMS, à mettre en œuvre une démarche d'amélioration des conditions de travail

Cible

Identification des secteurs d'activité touchés, entreprises ciblées à partir de nos remontées d'informations (recensement) : extraction H@W

Possibilité d'associer les entreprises engagées dans l'action TMS PRO (cf CARSAT)

Plan d'actions

Mettre en place un moyen d'identification des problématiques TMS dans l'entreprise

Action communication/sensibilisation sur la question des TMS

Intervention : proposer une intervention ergonomique dans le cadre de projet de réorganisation ou conception d'un ou plusieurs postes de travail, nouveaux locaux, déménagement du site, introduction de nouvelles techniques de production...

Moyens

Extraction H@W et amélioration de l'outil pour affiner les informations

Temps dédié à des points équipes pluridisciplinaire

Temps dédié à des interventions longues

Calendrier de mise en œuvre

Réparti sur les ressources présentes entre 2021 et 2026

Acteurs impliqués

En interne : pôle médical, pôle infirmier, pôle technique

En externe : employeurs, représentants du personnel, CARSAT pour le lien avec action TMS PRO

Indicateurs de résultats prévus

Nombre d'entreprise concernée

Nombre d'entreprise accompagnée

Nombre d'actions de prévention réalisées

Questionnaire de satisfaction des informations transmises

Analyse de l'évolution de l'incidence des maladies constatées à moyen et long terme

Fiche action n°11

MAINTIEN DANS L'EMPLOI

Finalité de l'action

Les enjeux du maintien dans l'emploi des salariés présentant des restrictions d'aptitudes médicales :
Éviter le licenciement d'un salarié pour inaptitude médicale ;
Éviter que le risque d'aggravation de l'état de santé vienne mettre en péril l'emploi du salarié ;
Accompagner/conseiller les entreprises dans la recherche de solutions (obligation légale de reclassement) ;
Transformer la situation de travail pour réduire le handicap au travail = prévention pour le collectif de travail.
Les membres de l'équipe pluridisciplinaires sont de plus en plus sollicités tardivement dans le cadre du maintien dans l'emploi. Les situations sont repérées par le médecin du travail lors des visites de pré-reprise et visites de reprise. Le service souhaite favoriser la détection précoce dans le cadre de la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP) en :
Poursuivant ses missions prévues par le Code du Travail ;
Etant plus visible et plus présent auprès des adhérents, des salariés et des partenaires ;
Participant aux actions départementales et régionales.

Cible

Adhérents
Salariés
Partenaires extérieurs

Plan d'actions

Poursuite des actions des différents intervenants dans le champ du maintien dans l'emploi
Participer à la Semaine pour l'Emploi ;
Participer à la Semaine pour l'Emploi des Personnes Handicapées (SEPH) ;
Participer aux actions à mener avec le PRITH : Séminaire maintien dans l'emploi (une fois / an – ½ journée) ;
Participations aux CLUB RH (ponctuelles selon les demandes) ;
Participations aux CSE (ponctuelles selon les demandes) ;
Proposition de « Petits déjeuner en entreprise » auprès des entreprises adhérentes afin de transmettre de l'information sur les interventions des membres du service dans le cadre du maintien dans l'emploi ;
Développer la communication auprès des partenaires extérieurs (en favorisant les professionnels de santé)

Moyens

Sensibilisation acteurs internes au SATM à la question du maintien dans l'emploi ;
Supports et outils de communication (goodies, plaquettes, affiches, kakemono, cartes de visites...)

Calendrier de mise en œuvre

2021/2026

Acteurs impliqués

Ensemble des professionnels du SATM
Partenaires impliqués dans le champ du maintien dans l'emploi

Indicateurs de résultats prévus

Nombre de situations individuelles signalées, accompagnées et maintenues dans l'emploi
Nombre d'actions menées



SATM - Santé au travail en Mayenne

REJOIGNEZ-NOUS



SATM53



SATM53



www.satm.fr